

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

ABSENCE

SONNET

*A Madame * * **

Oui, je suis revenu sous la fenêtre aimée,
Dérobee à moitié sous les grands arbres verts,
Où, pour ouïr du soir les murmures divers,
Vous penchiez si souvent votre tête charmée.

Les oiseaux gazouillaient dans les sentiers couverts,
Les fleurs ouvraient au vent leur corolle embaumée,
Et, saluant de loin la fenêtre fermée,
Je m'arrêtai pensif pour crayonner ces vers.

La brise au vol serein jouait dans les ramilles,
D'âcres senteurs montaient des épaisses charmilles,
Le Couchant teignait d'or le front de la villa ;

Et cependant, malgré ces splendeurs réunies,
Ces parfums, ces rayons, ces fleurs, ces harmonies,
Le deuil planait partout, car vous n'étiez plus là !

LOUIS-H. FRÉCHETTE

UNE PIÈCE INÉDITE DE CYRILLE BOUCHER

Le nom de Cyrille Boucher rappelle à la fois les plus tristes et les plus charmants souvenirs. Engagé dans des luttes politiques, dont l'époque actuelle avec tous ses excès ne nous donne qu'une idée imparfaite, journaliste violent, orateur agressif, Boucher a rencontré des adversaires qui, en révélant ses défaillances trop réelles, l'ont perdu dans l'opinion publique. Siméon Morin a commencé ce duel à mort, Dessaulles l'a fini. Tout semblait permis, même l'injustice, contre cet écrivain terrible ; aucune avanie ne lui a été épargnée et après avoir subi toutes les infortunes, il a fini—dit-on—par être enterré vivant !

L'oubli, l'oubli le plus profond a scellé son tombeau. Seuls, quelques amis se souviennent de ses belles qualités, une élite a gardé mémoire de son immense talent. Il avait en lui deux personnalités bien distinctes : l'écrivain et l'homme. D'une vigueur souvent exagérée lorsqu'il tenait la plume, il était dans les relations privées d'une bonté qui allait jusqu'à la faiblesse. C'était un mouton avec une crinière de lion.

L'heure est arrivée de recueillir ses meilleures productions ; j'ai souvent pensé à le faire, et j'espère bien un jour ou l'autre mener cette œuvre à bonne fin. On connaît Boucher comme prosateur, et aucun écrivain dans ce pays n'a manifesté un talent plus original, mieux étoffé. Comme poète, il est moins connu. Le morceau suivant, écrit sur l'album d'une jeune fille, nous révèle le côté aimable de son double talent et de son double caractère.

OSCAR DUNN.

SUR UNE FLEUR

Que me veux-tu, chère fleurette,
Aimable et charmant souvenir ?
Demi-morte et demi-coquette,
Jusqu'à moi qui te fait venir ?

N'es-tu qu'une herbe desséchée
Qui vient achever de mourir ?
Ou ton sein, prêt à reflleurir,
Renferme-t-il une pensée ?

As-tu pour moi quelque message ?
Tu peux parler, je suis discret.
Ta verdure est-elle un secret ?
Ton parfum est-il un langage ?

S'il en est ainsi, parle bas,
Mystérieuse messagère.
S'il n'en est rien, ne réponds pas...
Dors sur mon cœur, fraîche et légère.

Je connais trop bien cette main
Pleine de grâce et de caprice,
Qui d'un brin de fil souple et fin
A noué ton pâle calice.

Cette main-là, petite fleur,
Ni Phidias ni Praxitèle
N'en aurait pu trouver la sœur
Qu'en prenant Vénus pour modèle.

Elle est blanche, elle est douce et belle,
Fraîche, dit-on... et plus encor :
A qui saurait s'emparer d'elle
Elle peut ouvrir un trésor.

Mais elle est sage, elle est sévère...
Quelque mal pourrait m'arriver.
Fleurette, craignons sa colère,
Ne dis rien, laisse-moi rêver.

CYRILLE BOUCHER

Montréal, 29 Avril 1862.

LA FIANCÉE DU REBELLE

ÉPISODE DE LA GUERRE DES BOSTONNAIS.

1775

(suite)

CHAPITRE QUINZIÈME

UNE EXPIATION

La grosse cloche de la cathédrale sonnait à toute volée le dernier coup de la grand'messe, et déjà, remplissant les rues ardemment éclairées par le joyeux soleil de mai, les fidèles se hâtaient d'arriver à l'église.

M. et Mme Cognard, tout endimanchés, en vrais bourgeois qu'ils étaient, et prêts à sortir, semblaient attendre quelqu'un avec la plus vive impatience. Tandis que Cognard, le chapeau sur la tête, mâchonnait quelques jurons en marchant de long en large dans la salle à diner qui donnait sur la rue Sainte-Anne, sa femme, debout devant la fenêtre, regardait au dehors, les sourcils froncés et les yeux pleins d'éclairs.

—Es-tu bien sûre, dit pour la vingtième fois Cognard en s'arrêtant derrière sa femme, qu'Alice n'est pas encore revenue de la basse messe ?

—Quand je te dis que oui, répondit dame Gertrude en se tournant vers son mari avec un mouvement d'impatience.

—As-tu été voir à sa chambre ?

—Non, mais la cuisinière vient encore de me répéter qu'Alice et Lisette—qui ont dû sortir bien à bonne heure puisqu'elle-même ne sait pas quand elles sont parties—ne sont pas encore de retour. Du reste, nous en aurions eu connaissance, nous sommes debout depuis huit heures !

—Qu'est-ce que cela veut dire ! s'écria Cognard qui frappa du pied en lâchant un de ses plus gros jurons.

En ce moment le marteau heurta violemment la porte de là rue.

Madame Cognard, qui depuis un instant tournait le dos à la fenêtre, n'avait pu voir arriver personne.

— Enfin, les voilà ! grommela-t-elle en sortant dans le vestibule pour aller ouvrir, et bien décidée à gourmander sa belle-fille. La bouche toute pleine de méchants reproches, elle ouvrit brusquement la porte. Mais au lieu de donner cours à sa colère, elle fit un pas en arrière et resta la bouche béante. Pâle, essoufflé, tremblant d'émotion, un pied sur le seuil, le capitaine Evil se dressait devant elle.

— Mademoiselle Alice est-elle ici ? cria l'officier d'une voix étranglée. Au nom de Dieu, répondez-moi ! s'écria-t-il en faisant un pas dans le vestibule.

— Je ne... sais pas... balbutia madame Cognard. Je vas aller.... voir à sa chambre.

Elle monte en courant l'escalier conduisant au premier étage, ouvre la porte de la chambre de sa belle-fille, voit d'un coup d'œil que la pièce est vide, et, apercevant un papier placé bien en vue sur la toilette, elle le saisit et lit en deux secondes ces mots qui y sont écrits au crayon :

“ Mon père, je n'ai pu me décider à épouser cet homme. Je pars, pardonnez-moi ! ”

Comme une furie, madame Cognard bondit hors de la chambre et se précipite dans le corridor. Mais aveuglée par la fureur, elle manque la seconde marche, s'embarrasse les pieds dans sa robe trainante, tombe la tête la première du haut en bas de l'escalier en jetant un cri terrible, et, le crâne ouvert, le cou rompu, elle reste étendue sans bouger par terre.

Cognard accourt, la soulève dans ses bras, tout en jetant un coup d'œil sur le papier fatal qu'elle tient encore entre ses doigts crispés. Et puis il s'affaisse sur lui-même en poussant des beuglements de douleur et de rage..... Il ne relevait qu'un cadavre..... et sa fille était partie.....

Evil est aussi accouru. Il jette à son tour les yeux sur le papier froissé, comprend tout, et, sans s'occuper ni de Cognard ni de la morte, il sort de la maison en courant comme un fou.

Après l'alerte de la nuit précédente on avait trouvé près d'une embrasure, à gauche du bastion des Ursulines, la sentinelle garrottée et bâillonnée par Tranquille. Quand on lui enleva le bâillon qui l'étouffait, le factionnaire raconta comment il avait été désarmé et réduit à l'inaction par deux hommes qui venaient de s'enfuir en compagnie de deux femmes.

Cette nuit-là Evil n'était pas de service ; il n'apprit qu'en se

levant, sur les neuf heures, les événements de la nuit précédente. En s'habillant, l'idée de ces deux femmes qu'on lui disait avoir quitté la ville le tourmentait fort.

—Connait-on les deux hommes? demanda-t-il à son ordonnance.

—Non, capitaine, pas encore.

Evil de plus en plus tourmenté par ses soupçons sortit en toute hâte et s'en alla droit au collège des Jésuites. Quand il arriva à la chambre qui, d'après ses ordres, avait été transformée en cachot pour Tranquille et son compagnon, le capitaine en trouva la porte ouverte. Le soldat à qui il avait spécialement confié la garde des prisonniers se tordait les bras en face de l'énorme grillage éventré. Evil poussa un hurlement, renversa le soldat d'un coup de poing et courut chez Cognard.

On vient de voir ce qui l'y attendait.

CHAPITRE SEIZIÈME

OU IL EST PARLÉ DE CERTAINES CHOSSES ET DE QUELQUES AUTRES

Le matin du sixième jour de mai, entre quatre et cinq heures, un coup de canon tiré de la rade éveilla en sursaut les bons habitants de Québec. Quelques jours auparavant, les Bostonnais avaient lancé contre la ville un brûlot qui après être venu assez près de la place pour terrifier les habitants, était allé s'échouer, poussé par la marée, sur la batture de Beauport où il avait fini de brûler avec plus de bruit que d'effet, et de lancer sur la grève déserte ses bombes, ses grenades et ses fusées.

Or ce matin-là, les Québécois en entendant ce coup de canon bientôt suivi d'un second, d'un troisième et de plusieurs autres, crurent que c'était un nouveau brûlot qui, cette fois-ci, éclatait devant la ville. Aussi chacun s'élança-t-il hors du logis,

.....dans le simple appareil

D'un *bourgeois* que l'on vient d'arracher au sommeil.

Tout en recommandant son âme au Seigneur, chacun s'attendait à voir d'un moment à l'autre le vaisseau maudit s'ouvrir, éclater comme un volcan et vomir sur la ville des torrents de souffre et de

goudron avec une infernale pluie d'obus et de pots-à-feu. Mais quelle joie sereine n'inonda-t-elle pas le cœur de ces braves gens quand ils reconnurent que c'était une frégate qui, bientôt suivie de plusieurs transports anglais, jetait l'ancre devant la ville. On répondit à ces navires libérateurs par plusieurs décharges d'artillerie, et l'on courut sur la place d'armes pour saluer les troupes qui allaient débarquer.

Le général Carleton fit aussitôt descendre à terre les grenadiers et cinq autres compagnies. Les grenadiers demandèrent au général la permission d'aller déloger les Bostonnais de leur camp. Il y consentit, fit prendre les armes à neuf cents hommes de la milice, et se mettant lui-même à la tête de ces douze cents combattants, il sortit avec eux de la ville. Du plus loin qu'ils les virent venir, les Bostonnais commencèrent à détalier à toutes jambes, et, sans brûler une seule cartouche, abandonnèrent tous leurs bagages, leur artillerie et leurs munitions. La plupart même jetèrent leurs fusils pour mieux courir. C'est ainsi que l'on amena dans la ville trois cents voitures chargées de vivres, de valises et du bagage des officiers et des soldats, ainsi que huit charrettes pleines de fusils. On prit aussi trois pièces de canon, deux obusiers, des bombes, etc., qui étaient le reste de l'artillerie des Bostonnais (1).

Le blocus était levé.

Pendant ce siège, qui avait duré cinq mois, le feu de l'artillerie des assiégeants n'avait tué qu'un enfant et blessé seulement deux matelots dans la ville. Pour arriver à ce résultat les Américains avaient lancé sur la place sept cent quatre-vingts boulets et cent quatre-vingts bombes. Pendant le même temps la ville avait tiré, *y compris les coups pour souffler les pièces*, dit ce bon Sanguinet, dix mille quatre cent soixante-six coups de canon et lancé neuf cent quatre-vingt-seize bombes.

Croyez-vous que le grand empire de Russie produise jamais un chroniqueur qui, aussi consciencieux que M^{re}. Sanguinet, puisse exactement renseigner la postérité sur le nombre de coups de canon qui furent tirés durant le siège de Sébastopol?...

Partie de Sainte-Foye dans la matinée, avec Tranquille et Lisette, Alice n'arriva à Deschambault que fort avant dans la soirée. Après avoir passé la nuit en cet endroit les voyageurs repartirent le lendemain matin pour les Trois-Rivières, qu'ils n'atteignirent qu'à une heure avancée le soir du cinq mai. Ils reprirent leur route de bon matin le jour suivant. Affaiblie par sa maladie récente et par les émotions de tout genre par lesquelles elle avait passé, Alice

(1) Mémoires de Sanguinet.

n'était guère en état de supporter les fatigues d'un aussi long voyage que les mauvais chemins du printemps rendaient plus pénible encore. Elle avait si peu compté avec ses forces qu'elle perdit connaissance comme sa voiture traversait la paroisse de la Pointe-du-Lac, qui est située à dix milles plus haut que les Trois-Rivières. On conçoit quels furent l'effroi de Lisette et l'embarras de Tranquille en voyant leur maîtresse en ce piteux état. Heureusement qu'ils passaient en ce moment devant la maison d'un cultivateur de la Pointe-du-Lac. Tranquille courut y demander assistance. Le maître accourut à la voiture avec sa femme et aida Tranquille à transporter à la maison la jeune fille évanouie. Là, après une demi-heure de soins, Lisette et la maîtresse du logis parvinrent à réchauffer et à ranimer la voyageuse qui reprit enfin ses sens.

Le docteur Laterrière, qui dirigeait alors les forges de Saint-Maurice, dont la propriété appartenait à un M. Péliissier, et qui était bien connu dans les paroisses environnantes où il donnait souvent ses soins médicaux, étant venu à passer devant la maison, on l'y fit entrer. Après avoir vu mademoiselle Cognard et s'être informé du but où tendait son voyage, il la trouva si faible qu'il la déclara hors d'état de continuer sa route et lui ordonna de prendre plusieurs jours de repos absolu.

Ce fut un coup de foudre pour la pauvre enfant qui sentait bien elle-même l'impossibilité d'aller plus loin. Mais la hâte d'être réunie le plus tôt possible à son fiancé lui fit aussitôt prendre un parti extrême. Elle fit venir Tranquille auprès de son lit et lui dit :

— Mon bon Célestin, vous allez remonter en voiture et vous rendre à Montréal en toute diligence. Quand vous aurez trouvé M. Evrard, dites-lui ce que j'ai fait pour lui. Qu'il se hâte de me rejoindre s'il m'aime encore, pour venir ratifier devant Dieu la promesse qu'il m'a faite de m'épouser. Comme ces bonnes gens d'ici veulent bien prendre soin de moi, votre femme vous accompagnera.

— Pardonnez-moi, Mademoiselle, interrompit Lisette, je ne vous abandonnerai pas dans l'état où vous êtes ; Célestin ira seul à Montréal.

— Voilà qui est bien parlé, repartit Tranquille : je n'en serai que plus pressé à revenir, avec M. Marc.

— Faites comme vous l'entendrez, mes amis, reprit Alice en souriant.

Après avoir embrassé sa petite femme qui, nous devons l'avouer, avait le cœur bien gros, Tranquille remonta seul en voiture, et

enveloppant son cheval d'un grand coup de fouet, il partit à fond de train. Le brave homme hésitait d'autant moins à suivre les ordres de sa maîtresse qu'il se disait que les troupes américaines occupant la ville des Trois-Rivières et tout le haut de la Province, la jeune fille n'avait rien à craindre de la part du capitaine anglais renfermé dans les murs de Québec. Le brave homme était loin de penser que dans ce moment même, l'arrivée de la flotte anglaise dans le port de la capitale déterminait la levée du siège, et que la débandade des troupes américaines qui commençait, allait bientôt amener aux Trois-Rivières les troupes royalistes lancées à la poursuite des Bostonnais.

Malgré le désir que nous avons de ne plus nous séparer un instant de nos principaux personnages, certains faits sont là qui se pressent derrière nous et réclament impérieusement la place qu'ils doivent occuper dans ce récit.

La nouvelle de la levée du siège de Québec et de la retraite précipitée des troupes américaines parvint aux Trois-Rivières dans la soirée du 7 mai (1). Elle y causa un grand émoi parmi les Bostonnais et ceux des habitants qui avaient pris fait et cause pour le Congrès. Plusieurs jours s'écoulèrent cependant avant que le général Thomas qui, dès le commencement de mai, avait succédé à Wooster comme commandant en chef de la division qui assiégeait la capitale, arrivât aux Trois-Rivières avec les fuyards. Il s'était arrêté à Deschambault pour attendre des renforts dont on lui avait annoncé l'arrivée prochaine. Le Congrès venait en effet de diriger quatre mille hommes de troupes fraîches sur le Canada. Après avoir attendu en vain les secours qu'on lui promettait, Thomas se voyant serré de près par les troupes anglaises qui commençaient à remonter le fleuve, en haut de Québec, se replia sur les Trois-Rivières, où il arriva le quinze mai. Le lendemain il s'embarqua en bateau pour Sorel, laissant aux Trois-Rivières environ six cents hommes.

Dans l'après-midi du vingt-et-un, certain courrier apporta la nouvelle que les royalistes avaient repris Montréal aux Américains, et qu'ils avaient massacré tous les Bostonnais, ainsi que les Canadiens partisans du Congrès, qui leur étaient tombés sous la main (2).

Les troupes américaines s'empressèrent aussitôt d'évacuer Trois-Rivières en s'embarquant pour Sorel.

Cette rumeur de la prise de Montréal était fausse, et ce qui y

(1) Journal de Badeaux.

(2) Journal de Badeaux.

avait donné lieu c'était l'affaire des Cèdres, où le capitaine anglais Foster, du 8e régiment, à la tête de deux cent quarante soldats et sauvages, avait d'abord forcé le major américain Butterfield à se rendre avec les trois cents hommes qu'il commandait, et contraint, le lendemain, le major Sheborne qui venait de Montréal avec une centaine d'hommes au secours de Butterfield, à déposer aussi les armes.

Retenus par les vents contraires, les vaisseaux sur lesquels les troupes royales remontaient le fleuve n'arrivèrent aux Trois-Rivières que dans la journée du 3 juin, pendant laquelle les royalistes reprirent possession de cette ville.

Ces détails étant donnés, pour la plus grande intelligence des faits qui vont suivre, rien ne nous empêche plus de rejoindre mademoiselle Cognard à la Pointe-du-Lac, où la nouvelle des revers essayés par les troupes américaines l'était venue trouver en lui causant les plus tristes appréhensions sur l'avenir que lui préparaient ces événements si funestes à la cause de son fiancé.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

SURPRISES.

Alice avait calculé que Tranquille prendrait tout au plus deux jours pour se rendre à Montréal autant pour en revenir, et peut-être encore deux autres journées pour trouver Marc, ce qui faisait six jours d'attente. Aussi vit-elle s'écouler la première semaine sans trop d'inquiétude et d'alarmes. Cependant dès la cinquième journée elle s'était postée à l'une des fenêtres qui donnaient sur le grand chemin et sur le lac Saint-Pierre pour y guetter l'arrivée de son fiancé, espérant que grâce à la diligence de Tranquille, elle les verrait accourir tous deux, même avant le temps qu'elle avait fixé pour leur retour. Mais quand la huitième journée fut passée sans que rien n'annonçât l'arrivée prochaine de celui pour qui elle avait tout sacrifié, une cruelle angoisse pénétra dans son âme, pointe d'abord acérée mais ténue, et qui alla se dilatant peu à peu et lui traversant le cœur avec d'affreux déchirements.

Qui pourrait décrire chacune des pulsations douloureuses de ce cœur sensible et meurtri, pendant les longues heures qu'elle passait à la fenêtre de la chaumière, les yeux fixés sur la poussière

grise du chemin, ou sur l'horizon où s'estompait le dernier plan des eaux du lac assoupi? Qui espérerait pénétrer d'un regard certain sous ce petit front de jeune fille et y saisir chacune des tristes pensées qui s'y agitaient avec ce tourbillonnement confus que donne la fièvre de l'attente? Quelle main serait assez téméraire pour oser retracer ces idées innombrables et agitées comme les milliers d'atomes que l'on voit tourbillonner dans un mince rayon de soleil?

De temps à autre, le dernier détour rétréci du chemin s'animait à l'apparition de quelque passant. Alors l'œil anxieux de la jeune fille se fixait sur ce point mouvant qui grandissait et prenait une forme plus distincte en se rapprochant. Mais hélas! ce n'était toujours que quelque paysan qui apportait sur sa charrette son grain au moulin seigneurial des Montour, dont on entendait à distance le sourd grondement, ou quelque courrier bostonnais qui, venant de Montréal, se rendait en toute hâte aux Trois-Rivières. Tantôt une tache noirâtre tranchant sur l'azur du lac et du ciel se dessinait légèrement sur l'horizon; petit à petit ce point grossissant s'abaissait sous le ciel et rentrait de plus en plus dans la grande plaine du lac, comme un oiseau de mer qui après avoir plané dans l'espace descend lentement sur les eaux. A mesure qu'elle se rapprochait le mouvement d'une embarcation s'accroissait au balancement uniforme des vagues qui se soulevaient et s'abaissaient comme le sein d'une femme endormie. Mais toujours l'embarcation doublait, sans y toucher, la Pointe-du-Lac, sa proue fendait l'eau profonde dans la direction des Trois Rivières.

Ainsi s'écoulèrent des jours et des semaines. Toujours assise à la même place, Alice immobile ressemblait, dans sa pose attristée, à une statue du désespoir muet et résigné. C'est à peine si les premiers feux de l'aurore qui venaient illuminer les vitres, colorant ses joues d'une rougeur momentanée, semblaient y jeter une fugitive lueur d'espérance qui pâlisait sous la lumière plus blanche du jour, et finissait par s'y éteindre tout à fait quand la nuit venait à tomber sur le lac assombri.

Cet taciturne désespoir se changea cependant en angoisse fébrile, quand la nouvelle de la levée du siège de Québec et de la retraite des Bostonnais parvint à la Pointe-du-Lac, angoisse qui devint frayeur mortelle, quand Alice vit passer, dans la journée du 21 mai, les bateaux emmenant à Sorel les dernières troupes américaines qui venaient d'évacuer les Trois-Rivières. Et puis enfin lorsque, dans la soirée du six juin, elle apprit que les troupes anglaises avaient repris possession des Trois-Rivières depuis l'avant-veille, sa terreur fut à son comble.

—Partons, Lisette ! s'écria-t-elle en éclatant en sanglots, partons sans retard ! L'autre est plus près de moi, je sens son influence fatale qui se rapproche et me menace. Oh ! oui, fuyons, fuyons cet homme avant qu'il ne m'ait rejointe, car je sens déjà les approches de la mort qui marche avec lui !

—Mais où aller ? mon Dieu ! dit Lisette en pleurant.

—Droit devant nous, et ne nous arrêter que vaincues par la fatigue et si éloignées de lui qu'il ne puisse pas nous atteindre !

En ce moment se fit entendre au loin dans la nuit tombante le galop furieux d'un cheval dont les pieds ferrés heurtaient avec rage les pierres du grand chemin. En face de la maison le cheval s'arrêta net ; le cavalier qui le montait sauta à terre, s'élança sur le seuil, ouvrit brusquement la porte et demanda d'une voix haletante :

—Est-ce ici que demeure Jean Gagnier ?

Avant que le maître eut eu le temps de répondre, un cri de femme, cri surhumain de la passion qui éclate en transports, fit tressaillir la maison.

—Marc !.....

—Alice !.... répondit Evrard en se précipitant vers sa fiancée qui fléchit sur ses genoux et tomba pâmée dans les bras de son amant.

Et dans l'ombre où était plongée la chaumière, retentit un de ces baisers ardents où les âmes semblent s'étreindre et se confondre.

—Femme ! cria le maître de la maison en battant le briquet pour faire de la lumière, prépare le souper de Monsieur qui me paraît avoir fait une rude journée et doit avoir une faim à dévorer les pierres !

—Mais pourquoi donc as-tu tant tardé ?... demandait Alice à Marc. J'en ai failli mourir !

—Ah ! pourquoi, pourquoi ?... Alice, parceque la fatalité qui semblait s'acharner à nous séparer, a voulu que je ne fusse pas à Montréal quand Tranquille y est arrivé à ma recherche.

—Mais, demanda timidement Lisette, est-ce qu'il n'est pas avec vous ?

—Tiens, ma bonne Lisette, c'est toi ! repartit Evrard. Non, Célestin ne m'accompagne pas. Mais rassure-toi, il n'en est pas moins bien portant. Il sert d'éclaireur à un parti d'Américains qui descend en ce moment pour venir reprendre l'offensive aux Trois-Rivières. Tu le verras probablement après-demain.

—Merci, monsieur Marc.

—Mais où étiez-vous donc ? demanda de nouveau Alice à son fiancé en évitant cette fois de le tutoyer.

—Voici, ma chère Alice, répondit Marc qui s'assit en attirant

doucement la jeune fille auprès de lui. Sachez d'abord que, vers le milieu d'avril, j'appris au camp de l'Hôpital-Général, devant Québec, que votre mariage avec le capitaine Evil était fixé au commencement de mai. Les détails qu'un déserteur de la ville—frère des couturières que madame Cognard employait à la confection de votre trousseau de mariée—me donna à ce sujet, ne m'ayant laissé aucun doute sur la réalité du fait, je suivis le premier mouvement que déterminait mon désespoir, et je partis pour Montréal avec le colonel Arnold, bien décidé de saisir la première occasion de me faire tuer.

—Marc ! fit Alice avec un accent de doux reproche.

—Evrard prit la main de la jeune fille, la serra dans la sienne et poursuivit :

—Arrivé à Montréal j'y dus passer plusieurs jours dans une inaction complète. On ne s'y battait pas plus qu'à Québec. Je languissais dans une attente désespérante, quand j'appris que le major américain Sheborne allait quitter Montréal, pour se porter au secours du major Butterfield qu'un détachement anglais menaçait aux Cèdres. Je compris qu'on allait se battre sur ce point et demandai au colonel Arnold l'autorisation de suivre Sheborne. Le colonel, qui a beaucoup d'affection pour moi, tenta d'abord de me retenir, et puis voyant que ce serait me désobliger que de se refuser à ma demande, il me permit d'accompagner le major. Nous n'étions que cent hommes. Nous arrivions aux Cèdres lorsqu'un parti de sauvages, qui combattait sous les ordres du capitaine anglais, Foster, à qui Butterfield s'était rendu la veille, nous attaqua à l'improviste. Surpris, les nôtres se rendirent après quelques minutes de combat. Comme la mort n'avait pas encore voulu de moi et que ce que je craignais le plus au monde c'était la captivité, j'opposai une résistance désespérée aux sauvages qui voulaient s'emparer de moi, et je parvins à leur échapper après une course furieuse à travers les bois. Plusieurs jours s'écoulèrent avant que je pusse regagner Montréal, où j'arrivai tellement épuisé de fatigue, que je dus m'arrêter à l'une des premières maisons de la ville ; je succombais de lassitude. Il me fallut passer une couple de jours dans cette maison hospitalière. Pendant ce temps, Tranquille aux abois battait la ville et la campagne pour me trouver. Le mauvais sort qui me poussait toujours avait voulu que ce pauvre Célestin ne pût me trouver en arrivant à Montréal, vu que le colonel m'avait alors envoyé porter un message aux troupes cantonnées à Sorel. Nous nous étions croisés en chemin, et Tranquille n'avait pu parler à Arnold qui s'en était allé à Longueuil, le même jour que j'étais parti pour les Cèdres. Enfin, ce n'est qu'avant hier que ce

bon serviteur a réussi à me rejoindre. Encore n'ai-je pu partir immédiatement, le colonel s'étant de nouveau trouvé absent de la ville en ce moment-là. Comme je relève directement de lui, il m'a fallu attendre son retour pour obtenir la permission de venir ici. J'ai d'autant plus facilement reçu cette autorisation que je dois commander un détachement des troupes qui descendent en ce moment pour s'emparer des Trois-Rivières.

—Quoi ! s'écria Alice, faudra-t-il qu'à peine arrivé près de moi, vous me quittiez encore pour aller vous exposer à la mort ?

—Quant à me battre, ma chère Alice, il le faut. Mais pour ce qui est de mourir, je vous assure que je n'en ai plus aucune envie. Non, je vivrai, je le sens et je le dois puisque demain matin vous serez ma femme.

—Et bien alors, repartit Alice, vu que j'ai tout quitté pour vous et que vous voulez bien m'épouser, vous ne saurez m'empêcher de vous suivre partout où vous irez désormais. Puisque vous allez combattre je vous accompagnerai. Oh ! ne dites pas non, car j'en ai le droit voyez-vous !

Il y avait tant de décision dans ces paroles de sa fiancée que Marc vit tout de suite qu'il serait inutile de vouloir la détourner de son dessein. Il dut même lui promettre sur l'heure qu'elle le suivrait partout dans sa vie aventureuse.

Nous laisserons les heureux amants passer en un délicieux tête-à-tête cette soirée qui les voyait réunis après tant de traverses et de souffrances, et nous nous contenterons d'ajouter que lorsqu'Alice se fut retirée dans sa chambre, Marc se fit dresser un lit dans la pièce voisine, en ayant soin de placer près de lui ses pistolets et son épée ; le voisinage des Anglais, maîtres des Trois-Rivières, rendait ces précautions plausibles dans le cas où le capitaine Evil eût été informé de la présence d'Alice à la Pointe-du-Lac et rôdât aux environs, ce qui n'était pas impossible.

La nuit s'écoula sans qu'aucun incident vint en troubler le calme. Le jour se leva froid et sombre. Le vent soufflait violemment soulevant les eaux grisâtres du lac et chassant devant soi d'épaisses nuées pleines d'orage.

—Nous allons bientôt avoir du gros temps fit le maître en ouvrant la porte de son logis.

—Vous croyez ? dit quelqu'un derrière lui.

C'était Marc Evrard qui venait de se lever.

—Oui, Monsieur, reprit l'autre.

—Dites donc, mon ami, repartit Marc, voulez-vous nous rendre un grand service à mademoiselle Cognard et à moi ?

—Comment, Monsieur ? mais bien sûr, du moment que ça m'est possible. Qu'est-ce qu'il faut faire ?

—Nous voulons nous marier ce matin, et, comme nous n'avons aucune connaissance ici, je vous demanderai de vouloir bien servir de père à mademoiselle et de prier l'un de vos voisins de me rendre le même office. J'ai sur moi tous mes papiers, et mademoiselle Cognard a eu soin d'obtenir son extrait de baptême avant de quitter Québec. Vous voyez que nous sommes en état de satisfaire aux formalités requises et que vous ne risquez rien, mademoiselle étant majeure, du reste, et moi aussi. Avez-vous aucune objection à nous obliger ?

—Certes, non, Monsieur. Pauvre chère demoiselle, va-t-elle être assez heureuse ! Elle a bien pleuré, allez, en vous attendant et vous pouvez vous vanter d'être joliment aimé ! A quelle heure voulez-vous que la cérémonie se fasse ?

—Bien matin, afin de moins attirer l'attention des curieux. A quelle heure votre curé dit-il sa messe ?

—A sept heures, Monsieur.

—C'est bon, va pour sept heures.

—Monsieur voudra bien m'excuser alors ; il est passé cinq heures, et il faut que je m'endimanche un peu et que j'aie prévenu le curé et votre témoin. Mais, Monsieur, croyez-vous que notre curé va vous marier comme ça sans publication de bans, et sans toutes les autres cérémonies qui ont coutume de précéder le mariage ?

—Ceci me regarde, reprit Evrard, et à ce propos je crois qu'il vaut mieux ne pas prévenir le curé. Un peu avant la messe nous nous rendrons tous ensemble à la sacristie, et pendant qu'il sera occupé à se revêtir de ses habits sacerdotaux, nous nous approcherons sans bruit du curé, et... vous me laisserez faire ; tout ira bien.

—Dame... Monsieur, fit le paysan qui se gratta l'oreille (il n'y voyait pas bien clair en tout cela), du moment que vous m'assurez que vous ne me mènerez pas à mal, je suis prêt.

—Je réponds de tout, dit Evrard, d'un ton d'autorité qui acheva d'en imposer au paysan.

Celui-ci sortit.

Marc aperçut la maîtresse du logis ; il allait la prier d'éveiller Alice, mais la voix joyeuse de Lisette qu'il entendit en ce moment répondre à sa maîtresse, lui prouva que sa fiancée n'avait guère en ce moment plus sommeil que lui. Il se contenta de dire à la bonne femme qu'elle voulût bien aller demander à la jeune fille de se tenir prête à sortir sur les six heures et demie.

Il était près de sept heures lorsque Marc et Alice, suivis de leurs

témoins, pénétrèrent dans la sacristie. Le curé qui passait sa chasuble et leur tournait le dos, ne les vit pas entrer. S'il les entendit, il ne leur prêta aucune attention. Evrard fit signe aux témoins de le suivre, et, tenant sa fiancée par la main, il s'approcha du prêtre aux pieds duquel il s'agenouilla en disant :

—Monsieur le curé, je prends mademoiselle Alice Cognard pour femme.

Et avant que le curé—il s'était retourné tout surpris—n'eût eu le temps de dire un seul mot, Alice à qui Marc avait fait la leçon, s'écria à son tour :

—Monsieur le curé je prends Monsieur Marc Evrard pour mari.

—Mais en vérité..... en vérité....., mes enfants, qu'est-ce que cela veut dire ? que me voulez-vous ? balbutia le curé ahuri.

—Je prends mademoiselle Alice Cognard pour femme, reprit Marc.

—Je prends Monsieur Marc Evrard pour mari, répéta la voix d'Alice.

Evrard savait que dans certaines parties de l'Europe, surtout en Italie, les mariages contractés de la sorte étaient tenus pour valides, et il s'était servi de cet expédient pour aplanir tous les obstacles et arriver plus sûrement et plus vite à son but. De son côté le curé n'était pas sans savoir que l'église romaine regardait comme valides les mariages ainsi contractés (1). Aussi ajouta-t-il en revenant de sa première surprise :

—Relevez-vous, et pourvu que vous me puissiez constater votre identité je bénirai publiquement votre union à l'église.

—Voici nos papiers, ils sont en règle, dit Marc Evrard.

Plusieurs curieux, avertis d'avance par les témoins, envahissaient la sacristie et ouvraient des yeux démesurés. Alice, qui sentait tous ces regards fixés sur elle, rougissait jusqu'au front. Bien qu'un peu ému, Marc donna au curé toutes les explications que celui-ci crut devoir lui demander sur les circonstances qui l'avaient placé dans l'obligation de recourir à des moyens si peu ordinaires. Il lui démontra combien il serait inutilement cruel et dangereux de leur refuser de ratifier par le sacrement l'engagement solennel qu'ils venaient de prendre devant lui. Le scandale

(1) " Ces sortes de mariages étaient alors et furent jusqu'à nos jours tenus pour valides. Toutefois, comme on ne recourait à un tel expédient que lorsqu'on avait trouvé quelque obstacle ou quelque refus dans les voies ordinaires, les prêtres mettaient tous leurs soins à échapper à cette coopération forcée ; et quand un d'eux venait à être surpris par un de ces couples accompagnés de témoins, il tentait tous les moyens possibles de lui échapper. Seulement, du moment qu'il avait entendu les paroles, le mariage était bel et bon et sacré comme s'il avait été béni par le Pape." Manzoni, *Les Fiancés*.

ne serait-il pas plus grand s'il refusait d'unir solennellement deux personnes qui venaient de se jurer d'être pour toujours l'une à l'autre, et qui ne voudraient certainement plus se séparer? Il conclut en disant qu'il n'y avait du reste point de temps à perdre, vu qu'il s'attendait d'un moment à l'autre à être appelé à combattre.

Le curé se rendit à ses raisons et enjoignit aux deux fiancés d'aller l'attendre à l'église.

—Entrez par ici, leur dit-il, en désignant la porte de communication intérieure, voulant leur éviter l'ennui de passer au milieu du groupe d'indiscrets qui se pressaient en arrière de la sacristie.

La cérémonie du mariage se fit comme à l'ordinaire, et une demi-heure après mademoiselle Cognard était devenue madame Evnard devant Dieu et devant les hommes. Les deux nouveaux époux retournèrent à la sacristie pour signer l'acte de mariage, tandis que les curieux, dont le nombre avait considérablement augmenté, sortaient de l'église en ayant bien soin de se tenir tous prêts de la porte afin de voir repasser les mariés.

En ce moment une chaloupe, qui venait de traverser de Nicolet après avoir bien fatigué sous la forte brise de nord-est qui soufflait ce matin-là, atteignait le rivage, en face de l'église de la Pointe-du-Lac. Trois hommes montaient cette embarcation. Quand elle eut touché la grève, l'un d'eux sauta à terre, et, après avoir payé les deux autres et leur avoir signifié qu'ils n'eussent pas à l'attendre, il monta de la rive vers l'église. A la vue du rassemblement qui s'était fait aux abords de la grand'porte, il sembla d'abord hésiter quelque peu; mais il se remit aussitôt et dirigea ses pas du côté du groupe. C'était un étranger. En l'apercevant, l'un de ceux qui formaient l'attroupement fit deux pas vers lui; l'étranger le rejoignit et voyant à l'air obséquieux du paysan qu'il en tirerait ce qu'il voudrait, il prit un louis, le lui glissa dans la main, et lui demanda en français mais avec un accent anglais assez prononcé :

—Peux-tu me dire, mon ami, si l'on a eu connaissance que deux jeunes filles soient passées dernièrement par ici, en compagnie d'un jeune homme et d'un autre de trente-cinq à quarante ans?

—Il y a bien, en effet, Monsieur, deux jeunes filles ou femmes qui nous sont venues d'en bas de Québec, à ce qu'on dit, à tel point qu'elles sont encore ici, et que c'est Jean Gagnier qui les héberge.

—Elles sont ici! s'écria l'étranger.

—Oui, et depuis plusieurs semaines. C'est une bonne affaire pour Gagnier, car il saura se faire payer leur pension un bon prix. Il y en a une, la maîtresse, qui a bien de l'argent, à ce qu'il paraît.

—Où demeure ce Gagnier?

—Là-bas, voyez-vous, cette maison blanche à pignon rouge, avec une rangée de peupliers en avant. Mais si vous voulez voir ces deux demoiselles ou plutôt ces deux dames, puisqu'on dit que la servante avait déjà son mari en arrivant ici, et que la maîtresse a aussi le sien, à l'heure qu'il est, voici qu'elles vont bientôt sortir de l'église.

—Comment ! mariée, la maîtresse, dis-tu ?

—Oui, pardié ! mais il faut dire qu'il n'y a pas longtemps, puisqu'ils ne sont pas encore sortis de l'église, et que nous attendons ici les nouveaux mariés pour les voir passer.

Au même moment Marc Evrard, donnant le bras à sa femme, sortait radieux. Lisette les suivait à distance.

—Damnation ! cria l'étranger, en anglais cette fois-ci.

Cette exclamation dut dominer les rumeurs de la foule, car Evrard, sa femme et Lisette tournèrent simultanément la tête du côté qu'elle était partie.

Lisette fut cependant seule à apercevoir celui qui avait poussé ce cri involontaire. Elle pâlit.

D'un bond l'étranger se jeta au milieu du groupe de paysans et releva le collet de son manteau de manière à s'en cacher la figure.

Alice jetait des regards inquiets du côté du rassemblement.

—Les voilà, Monsieur, si vous voulez leur parler, dit le paysan à qui l'étranger s'était adressé.

—Silence ! fit celui-ci en lui serrant le bras avec force.

Les mariés s'éloignèrent en se dirigeant vers la maison de leur hôte ; ce dernier les suivait avec l'autre témoin.

L'étranger tira son interlocuteur à l'écart :

—Veux-tu gagner de l'argent, beaucoup d'argent ? lui demanda-t-il.

—Pardine ! je crois bien, répondit l'autre avec avidité.

—Comment te nommes-tu ?

—Antoine Gauthier.

—A quel parti appartiens-tu ?

—Quand les Bostonnais étaient les maîtres ici, j'étais pour eux. A présent qu'ils sont partis je suis pour les autres, répondit effrontément le paysan.

—Voici bien le coquin qu'il me faut, pensa l'étranger.—Tu n'es donc pas trop mal vu des Bostonnais ? reprit-il.

—Je crois bien, Monsieur ; tout le temps qu'ils ont été ici je leur ai rendu comme ça plusieurs petits services.... que je me suis bien fait payer, du reste.

—Bien. As-tu un cheval et une voiture ?

—Oui, Monsieur.

— Cours les chercher. Tu viendras me prendre à quelques arpents plus bas que l'église. Je vas passer par la grève pour ne pas être vu des gens de la maison de Gagnier. Tu me conduiras aux Trois-Rivières. En chemin je t'exposerai ce que j'attends de toi. Si tu me promets de m'obéir en tous points je te compterai cinquante louis quand nous serons rendus aux Trois-Rivières. Dans trois jours si tu m'as satisfait je t'en donnerai encore autant, si non plus.

— Vous voulez rire de moi, Monsieur ?

Est-ce que j'ai l'air d'avoir envie de rire ? repartit l'étranger que la rage étranglait.

— Certes, au contraire, Monsieur.

— Et bien, va !

Gauthier partit comme une flèche. L'atroupement s'était dissipé ; l'étranger restait seul.

— Ah ! vous m'avez joué, s'écria-t-il avec un geste menaçant dirigé du côté de la maison où Marc et Alice venaient d'entrer, et votre réjouissance provient de ma défaite. Eh bien, votre bonheur ne sera pas long ! c'est James Evil qui vous le dit !

Tout en grommelant de sourdes menaces il s'éloigna à grands pas.

Evil qui, depuis le jour où Alice avait quitté Québec pour suivre Marc Evrard, ne vivait plus que pour la vengeance, était monté aux Trois-Rivières avec les troupes royales, bien décidé de tout tenter pour rejoindre Evrard et le sacrifier à sa haine. Ignorant où était son ennemi et pensant qu'Alice était avec lui, dans le dessein de les retrouver il avait obtenu la liberté de quitter Trois-Rivières et d'aller battre les campagnes, sous le prétexte de reconnaître la position des Américains que leurs partisans disaient devoir bientôt descendre en force vers la capitale pour y reprendre l'offensive. Comme il savait que la division la plus avancée des troupes américaines occupait Sorel, il s'était fait traverser sur la côte du sud qu'il avait remontée jusqu'à la rivière Saint-François. Après avoir failli tomber au milieu de l'avant-garde de la division Thompson, il s'esquiva non sans avoir appris, toutefois—dame rumeur se plaisant toujours à grossir les événements—que toutes les forces américaines s'en allaient s'emparer de la ville des Trois-Rivières et qu'elles traverseraient à la Pointe-du-Lac. Il comptait bien que Marc Evrard se trouverait avec ce corps d'armée ; aussi ne songea-t-il nullement à pousser plus loin sa reconnaissance et redescendit-il en toute hâte à Nicolet, tout en ruminant le moyen de faire tomber les Américains dans une embuscade, et de s'emparer de la personne de Marc Evrard. Il avait déjà formé le

plan de s'aboucher avec quelque habitant de la Pointe-du-Lac lorsqu'il aborda en cet endroit. Ce qu'il y vit ne fut pas de nature à calmer le paroxysme de sa rage. Un instant il songea à se précipiter sur Evrard et à le poignarder sous les yeux de sa femme. Mais il se ravisa aussitôt en pensant à ce que ce dessein offrait de dangereux dans son accomplissement, et se contenta devant la perspective d'une vengeance plus raffinée.

Lorsque Gauthier le rejoignit avec sa voiture, Evil était tout souriant. Il sauta vivement sur le siège, à côté du conducteur, qui, sur l'ordre impératif qu'il reçut, lança son cheval à toute vitesse dans la direction des Trois-Rivières.

— Mon Dieu ! disait en ce moment Alice qui se pressait palpitante d'effroi sur la poitrine de son époux, c'est lui, c'est Evil... Lisette l'a reconnu !

Qu'importe ? cher ange ! répondit Evrard qui la serra dans ses bras en laissant tomber sur elle un regard de tendresse ineffable, où se lisait aussi la fière résolution de défendre vaillamment le cher trésor qu'il avait eu tant de peine à conquérir, qu'importe qu'il soit ici ou ailleurs ? Ne suis-je pas toujours là, maintenant, pour te défendre ?

— Oh oui ! toujours, n'est-ce pas ? Je te suivrai partout. Jamais tu ne me laisseras seule ?

— Non, jamais plus, ma bien-aimée !

Les chers enfants ayant bien des choses à se dire, le lecteur voudra bien se retirer discrètement avec nous et les laisser tout entier à leur bonheur.

Dans le cours de la nuit suivante, dix-huit cents Américains, sous le commandement du général Thompson, traversèrent de Nicolet à la Pointe-du-Lac. Leur dessein était d'attaquer Trois-Rivières à l'improviste, et ils avaient formé le plan de passer, la même nuit, par les bois pour arriver sur la ville par le côté nord du Coteau Sainte-Marguerite. Les nommés Larose et Dupaul (1) qu'ils avaient pris pour guide et qui se tenaient à l'avant-garde, ne connaissaient pas bien les bois qui s'étendaient au nord du coteau, et ne savaient vraiment trop comment s'y prendre pour arriver inaperçus en arrière de la ville par le chemin que nous venons d'indiquer. Comme ils débarquaient de l'un des premiers bateaux qui venaient de prendre terre à la Pointe-du-Lac, ils entrevirent à la faveur des premières clartés de l'aube, un homme de leur connaissance, Antoine Gauthier, qui rôdait sur le rivage.

(1) Mémoire de Bert'elot.

—Tiens, dit Dupaul, voilà bien Antoine Gauthier, tâchons qu'il nous aide à sortir d'embarras.—Antoine, hé! viens donc par ici, qu'on te parle un peu.

L'autre s'approcha mais avec si peu d'empressement que les deux guides crurent s'apercevoir qu'il ne serait pas aisé de persuader à Gauthier de marcher avec eux.

—Dis donc, Antoine, fit Larose, es-tu toujours pour la bonne cause?

—Oui, si vous entendez celle du plus fort. C'est toujours la meilleure, mon vieux.

—A ce compte-là tu tiens à présent pour les Anglais?

—Oui, depuis qu'ils sont les maîtres ici et que les Bostonnais ont le dessous.

—Alors tu seras avant longtemps de nouveau pour nous.

—Comment ça? demanda Gauthier qui prit l'air le plus niais qu'il put trouver.

—Combien y a-t-il d'Anglais aux Trois-Rivières à l'heure qu'il est?

—Sept mille! (1)

—Rien que ça! repartit Larose avec effronterie. Eh bien, apprends, mon vieux, qu'avant demain il y aura dix mille Américains devant Trois-Rivières.

—Pas possible! s'écria Gauthier avec un geste d'étonnement accompagné d'un air de crédulité bien marqué.

—C'est comme je te le dis. Aussi fais-tu mieux de rechercher aujourd'hui l'amitié des vainqueurs de demain. C'est le bon temps de lâcher les autres.

—Vous avez beau dire, reprit Gauthier en redevenant incrédule, vous n'êtes pas encore les maîtres.

—N'aie pas peur, mon vieux, c'est tout comme. Tiens, écoute, Antoine, tu serais bien bête de rester avec des gens sur lesquels nous marcherons demain. Et puis, si tu veux, il y a ici pour toi de l'argent à gagner.

—Peuh!

—Ne fais pas le dégoûté. Sais-tu combien nous avons pour guider les Bostonnais jusqu'aux Trois-Rivières? Dix louis chacun, mon vieux. Hein! qu'en dis-tu?

—Sacrédié!

—Ah! ah! c'est assez joli, n'est-ce pas? Veux-tu en gagner autant cette nuit?

—Moi?...

(1) Mémoire de Berthelot.

—Oui, toi. Ecoute : le général Thompson nous avait demandé de mener les troupes à la ville par le chemin du roi. Notre argent était facile à gagner. Mais ne voilà-t-il pas qu'il s'est avisé cette nuit d'attaquer la ville par surprise, et de passer en arrière du Coteau Sainte-Marguerite, pour arriver sans être vu sur la place. Cela nous met dans l'embarras, puisque ni Dupaul, qui est de Machiche, ni moi qui suis de la Rivière-du-Loup (1), ne connaissons le bon chemin à prendre à travers les bois. Veux-tu nous servir de guide, tu seras payé comme nous ?

Après s'être fait prier suffisamment, Antoine Gauthier finit par accepter un office pour lequel il était du reste grassement payé par le capitaine Evil. C'était un rusé compère !

Sur les quatre heures du matin, au moment où les troupes, après avoir mis pied à terre, se formaient en ligne et allaient se mettre en marche, trois personnes sortirent de la maison de Jean Gagnier. A distance on aurait dit trois hommes, à en juger par leurs vêtements. Mais à mesure qu'ils se rapprochaient, la démarche du plus petit vous eût semblé étrange. Non, certes, ce n'était point là l'allure libre et le pas dégagé d'un homme. Le pied ne se relevait pas brusquement de terre, mais y glissait plutôt, et les hanches, plus développées que celles d'un homme, ondoyaient à chaque pas avec une grâce toute féminine.

Aussi devons-nous avouer que ce jeune gentilhomme n'était autre que madame Alice Evrard qui avait tant bien que mal accommodé à sa taille un costume complet de son mari. Celui-ci l'accompagnait, suivi de Célestin Tranquille, qui venait de débarquer et de signifier bel et bien à madame Lisette, son épouse, qu'elle eût à rester à la maison pour y attendre son retour.

Une pluie froide et frappée par un fort vent de nord-est, tombait diagonalement en leur fouettant la figure.

—Quelle folie tu commets de m'accompagner ! dit Marc à sa femme avec un tendre accent de reproche. Tes pauvres petits pieds, qui piétinent dans cette affreuse boue, pourront-ils résister à tant de fatigue ? Pourquoi ne pas rester...

—Pourquoi ? Monsieur, pourquoi ? repartit Alice, parce qu'en votre absence certain personnage que vous connaissez et qui n'est sans doute pas loin d'ici à cette heure, voudra certainement venir présenter à votre femme des hommages dont elle n'a que faire, ni vous non plus, j'imagine.

—Oh ! viens, viens ! repartit Marc qui saisit le bras de sa femme. Tu as cent fois raison, plutôt la mort ensemble !

(1) Mémoire de Berthelot.

Et il doubla le pas du côté de sa compagnie, que Tranquille venait de lui indiquer.

L'instant d'après la colonne s'ébranla en remontant vers le coteau Sainte-Marguerite. Les curieux que le bruit avait appelés sur les lieux virent quelque temps cette longue ligne noire onduler sur le versant de la colline comme un monstrueux serpent, et puis se perdre graduellement dans le brouillard qui voilait le sommet embrumé du coteau.

JOSEPH MARMETTE.

(à continuer)

MANITOBA

(suite)

PREMIER COUP D'ŒIL

Le lendemain, on dut faire un horrible carillon à ma porte avant de pouvoir m'éveiller. Je m'habillai à la hâte et devant la table de l'hôtel Davis j'oubliai bientôt le lard au salpêtre, la mélasse et le pain des postes de la route Dawson. J'avais hâte de jeter un premier coup d'œil sur Winnipeg et le fort Garry, que je n'avais pu qu'entrevoir la veille. Ce qui frappa d'abord mes regards, ce fut les divers costumes de la ville en herbe. Sur la grande rue (et c'était la seule qui coufait parallèlement à la rivière Rouge) l'œil pouvait facilement distinguer l'aborigène, Cri, Sauteux, Maskégon, Assiniboine, Gros-Ventre, Pieds-Noirs, etc., tous uniformément habillés, mais se reconnaissant *entre eux* par leurs différents dialectes. A côté, se trouvait le Haut-Canadien, facile à reconnaître par la raideur de ses mouvements ou par sa morgue britannique. Plus loin, il ne vous est pas difficile de reconnaître nos compatriotes, à l'animation avec laquelle ils gesticulent et à l'élasticité de leur allure. Puis, viennent quelques Français, semblables à ces derniers, moins l'accent plus rapide et plus saccadé des voyelles de la langue française. Il y a aussi les Métis, français ou anglais, qu'on reconnaît à leur teint cuivré et qui semblent être le trait d'union entre la civilisation et l'état sauvage. Tout cet amalgame porte un costume différent : le sauvage, la *mitasse* à franges de cuir et la *couverte* dont il ne se sépare jamais ; le Haut-Canadien (j'entends le paysan ou le petit bourgeois), l'habit à longs basques, qui rappellent le règne d'Elisabeth, et le pantalon qu'il a emprunté de son voisin *yankee*. Le Bas-Canadien, lui, se vêtit généralement à la métisse, c'est-à-dire qu'il porte un costume demi-français et demi-sauvage. Quant au Métis, je donnerai plus loin une idée des objets de sa toilette : ils valent une mention à part. Enfin, en voyant toutes ces bigarrures, tous ces divers costumes, en entendant parler ces différents idiomes ou dialectes, le

cosmopolite (si, toutefois, tel être existe) serait trouvé chez lui, en faisant une promenade dans la grande rue de Winnipeg ou dans les hôtels de cette ville.

Winnipeg présente un aspect qui rappelle la Californie d'il y a un quart de siècle. Ici, l'on voit une foule de constructions nouvelles qu'on s'empresse de finir; plus loin, un coin de maison seulement est achevé et c'est là que la famille devra passer l'hiver, en attendant le retour du printemps. La température, qui varie de 46 à 48 degrés au-dessous de zéro, durant la saison rigoureuse, ne permet point de travailler au dehors: il faut vite se *cabaner*, dans un pays où l'hiver prend aussi subitement qu'en Russie, où la terre gèle jusqu'à une profondeur de 6 et 7 pieds, cela étant dû au peu de neige qui la recouvre de quelques pouces seulement. Huit jours après notre arrivée, nous avions des voitures d'hiver et un froid à pierre fendre, qui se continua sans interruption jusqu'au milieu d'avril. Vers la fin du même mois (octobre), je traversais la rivière Rouge sur la glace: je l'avais traversée la veille en canot. Enfin, quand l'hiver arrive avec le vent qui souffle de la prairie, il faut à tout prix se mettre à l'abri. Je vis dans ma première promenade, sur la grande rue de Winnipeg, des hommes de profession installés pour tout l'hiver dans des appentis où ils couchaient et faisaient leur cuisine. Vous ne voyez que très-peu d'anciennes maisons, une dizaine peut-être; tout le reste est de construction récente. En 1870, Winnipeg (qui signifie *eau puante* ou *croupissante*) n'était qu'une chétive bourgade, située à un mille à l'est du fort Garry. Aujourd'hui, c'est une ville de 2,000 âmes qui marche à pas de géant, et l'espace ci-devant compris entre le Fort et Winnipeg n'offre plus de solution de continuité; un trottoir vous mène d'un endroit à l'autre, tout le long d'une rangée de maisons faisant face à la rivière. Il s'y publie trois journaux, dont un est quotidien. De sorte que le Métis, qui court sur la prairie après le buffle à 3 et 400 lieues de la jeune capitale, ne reconnaît plus son Winnipeg, lorsqu'il y revient après un an d'absence. On m'assure qu'aujourd'hui la population a atteint le chiffre de 4,000 âmes et plus, soit 1,000 par année d'augmentation. En 1873, il y avait un palais de justice et une prison; deux juges résidents, MM. McKeagney et Betournay. La prison n'était pas un luxe inutile dans un endroit où vous ne pouvez faire deux pas sans rencontrer un débit de whiskey et où les femmes (parmi les métis) prennent leur "filet" presque aussi librement que les hommes. Avant d'avoir vu Manitoba, je croyais que St. Jean de Terre-Neuve était l'endroit où l'on boit le plus; mais je me suis convaincu que Winnipeg a la palme sous ce rapport. Bacchus y règne en con-

quérant et y fait de nombreuses victimes. Que de jeunes gens instruits et pleins d'avenir, appartenant à nos meilleures familles, n'y ai-je pas vus rendus au dernier degré de l'échelle sociale ! Combien, qui n'avaient jamais connu la misère, élevés par une mère tendre et riche, ont dû se faire valets d'écurie, porte-chaine pour les arpenteurs, sur la prairie, ou cuisiniers, ayant à souffrir de la soif et de la fatigue de longues marches, dévorés par des millions et des milliards de moustiques qui ne vous laissent aucun repos ni jour ni nuit ! Quelques-uns sont morts dans la dernière des misères et ne reverront plus notre beau ciel du Canada. D'autres, plus malheureux encore, ne pouvant plus voir l'orage en face, sentant le désespoir le plus affreux se glisser dans leur âme, ont mis fin à leurs jours ! Quelle n'a pas dû être la torture morale de ces compatriotes, lorsque, dans les heures de leur sombre désespoir, leurs souvenirs se reportaient sur leurs foyers domestiques, où peut-être à l'instant même de pieuses mères priaient pour leur retour : des sœurs chéries comptaient les mois, les jours de leur séparation du frère bien-aimé ; des fiancées faisaient des vœux à la madone pour la santé du futur mari !... On dirait que la rage de boire est contagieuse dans ce malheureux pays : celui qui ne boit point forme l'exception ; les sociétés de tempérance y sont inconnues et leur nom seul suffit pour amener un sourire de dérision sur les lèvres des buveurs. N'ai-je pas vu en plein parlement des membres de l'assemblée législative confiés à la garde du sergent d'armes ou envoyés au violon, le temps nécessaire pour y cuver leur whiskey ? Et que penser quand on voit un ministre de la Couronne convertir son bureau en buvette ; quand on y voit, à côté des livres publics, des bouteilles vides, d'autres égueulées ou éventrées, des barils, solidement placés dans un coin, avec leurs robinets toujours prêts à tourner pour faire couler l'eau-de-vie, le genièvre, etc. ? Qu'on ne croie point que ce tableau est chargé : l'auteur de ces lignes a vu de ses yeux ce qu'il vient d'écrire. De plus, il le dit à sa honte et avec regret, il a failli lui-même faire un affreux naufrage parmi tous ces buveurs de Winnipeg. Il ne saurait trop remercier le Dieu bon qui l'a éveillé sur le bord du précipice.

A tous ceux donc qui désirent émigrer à Manitoba, je dirai : "Epreuvez-vous, avant de vous décider. Si vous avez eu du goût, un appétit prononcé pour la liqueur empoisonnée, pensez-y plusieurs fois avant de partir. Si vous croyez que l'exemple de tout un peuple adonné à la boisson est une tentation trop forte, par amour pour vous, pour vos père et mère, votre femme et vos enfants ; par amour pour votre pays, n'émigrez point ! Lorsque

la masse d'un peuple ne considère pas l'ivrognerie comme un crime, n'y voit qu'une faute légère, au lieu d'y voir la source de tous les maux, on court, au contact de telles gens, le risque de devenir ivrogne soi-même. Rappelez-vous la triste fin de notre compatriote, qui termina ses jours sur un infâme gibet à Manitoba. Qu'est-ce qui l'avait poussé à se souiller les mains du sang de son semblable?... Le whiskey !

A l'époque dont je parle, le gouvernement de la confédération se proposait de faire construire un pont sur la rivière Rouge, devant relier Winnipeg à St. Boniface. On parlait aussi fortement d'ériger les bâtisses nécessaires au parlement, la misérable mesure servant à cet objet n'ayant pas le quart de la dimension voulue. Cette vieille baraque, la propriété de M. Bannatyne, a brûlé dans l'hiver de 1874. Personne, sauf peut-être son propriétaire, n'a versé de larmes sur ses restes fumants.

SAINT BONIFACE

Comme je l'ai déjà dit, St. Boniface est au sud de la rivière Rouge, droit en face du fort Garry et de Winnipeg (les sauvages prononcent Ouinépig). Depuis qu'un fort courant d'émigration s'est établi vers la province des prairies, St. Boniface a augmenté rapidement. Une population, toute de descendance française, est allée se grouper autour de l'église de cette paroisse, la plus considérable, je crois, de toute la province. Vous trouvez là l'église archiépiscopale de Monseigneur Taché, son palais, le couvent, l'orphelinat, le collège, situés près l'un de l'autre et à quelques pas seulement de la rivière. Là se trouvent, des deux côtés de ces établissements, les résidences des honorables MM. Girard, Royal et Dubuc, de MM. Larivière, Foucher, etc. Ces messieurs semblent avoir décidé de faire de cette belle partie du pays une paroisse essentiellement franco-canadienne. Si l'on se trouve un peu *dépaysé* parmi la population hétéroclite de Winnipeg, on respire, par compensation, une "odeur du terroir" parmi la population parfaitement homogène de St. Boniface. N'était le costume des Métis, qui parlent tous le français, on pourrait se croire, au sortir de l'église, le dimanche ou les jours de fête, dans une de nos paroisses du Bas-Canada. C'est ici que se publie le journal intitulé : *Le Métis*, petite feuille hebdomadaire qui était, en 1873, la propriété de M. Royal et qui a passé depuis entre les mains de M. Gagnier, typographe. St. Boniface a un bureau de poste, tenu par M. Larivière ; des avocats canadiens, MM. Royal et Dubuc ; des marchands canadiens, MM. Larivière et Foucher ; un sénateur

canadien, M. Girard ; des bouchers, des boulangers canadiens ; en un mot, tous les éléments nécessaires à la formation d'un village ou d'une ville ; et lorsqu'un pont reliera les deux rives de la rivière Rouge, plusieurs citadins iront résider à St. Bonifacé, évitant par là le paiement des taxes de la ville. Mais tous ne pourront point y transporter leurs pénates : le terrain appartient à l'archevêque, qui se montre difficile sur les titres de vente ou à constitut qu'on lui demande. Messieurs les orangistes, qui pullulent à Winnipeg et dans tout Manitoba, sont exclus de ce site enchanteur.

J'oubliais de dire que St. Bonifacé possédait alors, à quelques arpents en bas de l'église, une filature de laine établie par Mgr. Taché, et une brasserie, située en haut de l'église. Est-il nécessaire d'ajouter que Sa Grâce n'a nullement contribué à l'établissement de cette industrie ? Monseigneur est sous l'impression que l'eau de la rivière Rouge doit suffire à tout le monde, et je suis persuadé qu'il n'a pas tort ; mais qu'en penserait un Allemaud ?

Il serait difficile de parler de St. Bonifacé, de la vallée de la rivière Rouge, de Manitoba et de l'immense prairie qui se déroule, au nord, à l'est et l'ouest de cette province, sans mentionner le nom de Mgr. Taché. Ce nom, en effet, est écrit partout en lettres ineffaçables ; dans le ouigouam du Sauvage, dans la cabane du Métis, dans la demeure des visages pâles, sur le bord des lacs et des rivières, sur la prairie et, mieux que cela, dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. Après plusieurs années de missions des plus pénibles, Mgr. Taché a été nommé évêque, successeur de Mgr. Provencher, le premier évêque du territoire du Nord-Ouest. Aujourd'hui Mgr. Taché est archevêque de St. Bonifacé, et il a pour coadjuteurs deux évêques, qui résident dans l'extrême nord, et quelques missionnaires, disséminés sur toute l'étendue de ce vaste territoire. Le prélat actuel a remporté de ses missions le germe d'une maladie qui, parfois, le cloue sur un lit de douleur. Il a emporté, de plus, une abondante moisson de mérites dont la valeur, capital et intérêt, ne lui sera surabondamment payée que par Celui qui paie même pour un verre d'eau donné en son nom. La maladie dont ce courageux missionnaire est atteint, le mine lentement ; et les troubles de 1869-70, auxquels il s'est trouvé mêlé, malgré lui, n'ont pas peu contribué à le vieillir. Cet enfant de notre pays est non-seulement remarquable par la haute position qu'il occupe dans la hiérarchie ecclésiastique, par ses vertus éminentes, mais c'est, en outre, une intelligence d'élite, doué d'un jugement éclairé, fort et solide. Il prêche avec tout le feu de ses vingt-cinq ans et avec une onction qui va droit au cœur. Vous n'avez point à faire le pied de grue à sa porte ; vous êtes admis,

sans qu'on s'informe de votre nom, sans regarder si vous portez la livrée du riche ou les haillons de la misère. Il suffit de demander à voir Monseigneur, pour avoir accès auprès de lui et à l'instant même. Il croit, ce digne archevêque, que l'étiquette obséquieuse des grands ou, plutôt, de ceux qui croient l'être, n'est point de mise chez le ministre d'un Dieu-Homme né dans une étable. Aussi, faut-il voir de quel respect, de quel amour sont animés les enfants spirituels de ce vénérable prélat! Les protestants, les orangistes même les plus fanatiques sont forcés de rendre hommage à son esprit de droiture et de dévouement.

LE FORT GARRY

Il y aurait peut-être une fort belle description à faire, à propos de ce fort; mais, comme mes connaissances en architecture sont très-limitées, et, comme nos écrivains modernes abusent d'ailleurs beaucoup trop du style architectonique et des merveilleuses relations qui, suivant eux, existent entre un arc-boutant, une voûte surbaissée, une poutre plus ou moins évidée, que sais-je encore? je demande au lecteur la permission de ne lui donner qu'une vue générale de cette vieille relique du Nord-Ouest.

Le fort Garry appartient à la compagnie de la baie d'Hudson et est situé au confluent de la rivière Rouge et de l'Assiniboine, de sorte que le côté ouest fait face à cette dernière rivière et à St. Boniface-ouest; l'autre St. Boniface, dont j'ai parlé plus haut, se désigne par l'addition de mot *sud*. Devant le fort, vous avez la vue sur la rivière Rouge et St. Boniface-sud. Du côté de l'est, vous avez la ville de Winnipeg, et, au nord, se déroule la prairie, bornée seulement par l'horizon. Le fort est un carré long d'à peu près 2 arpents sur près d'un arpent, flanqué, à ses quatre angles, d'une tour massive terminée en cône. Au milieu et sur la longueur du fort, c'est-à-dire au nord et au sud, se trouve une autre tour entièrement semblables, toutes deux, à celles des angles. Ces six tours sont à meurtrières pour fusils et canons, et sont reliées l'une à l'autre par un mur épais, haut de 18 à 20 pieds. Deux portes de guerre, assez semblables aux *défunes* portes de notre vieux Québec, sont placées, l'une vers l'est, et l'autre vers l'ouest. Lorsque les sauvages étaient plus féroces et plus nombreux qu'aujourd'hui, et que les employés de la compagnie de la baie d'Hudson étaient à peu près les seuls blancs de ce pays lointain et isolé, toutes ces précautions n'étaient point de trop. Plusieurs canons montraient constamment leurs gueules béantes à l'ouverture des meurtrières,

et des centaines de fusils étaient toujours prêts, en cas d'attaque imprévue. M. Louis Riel et la poignée d'hommes qui s'emparèrent du fort, en 1869, y trouvèrent 14 pièces de canon et 300 fusils.

L'enceinte du fort, devenue aujourd'hui inutile, renferme une foule de constructions, les unes anciennes, et les autres de date plus récente. Une de ces dernières, située vers l'est, sert de résidence et de bureau au gouverneur, en attendant qu'on lui érige un hôtel convenable. A l'ouest, une vieille bâtisse de pierre à deux étages sert de corps de garde et de résidence à quelques officiers militaires. J'ai passé là d'agréables soirées en compagnie du lieutenant Taillefer. Les autres constructions sont des magasins, hangars, etc., appartenant à la puissante et riche compagnie de la Baie d'Hudson, et les résidences de ses nombreux employés. Toutes ces bâtisses, des petites et des grandes, des hautes et des basses, les unes au toit moussu, les autres au toit luisant de peinture, sont entassées pêle-mêle, sans aucun égard à la symétrie et tout comme si elles eussent été jetées là du haut du ciel. A l'angle nord-ouest du fort et en dehors de l'enceinte, se trouve la prison de la compagnie, qui lui servait assez souvent, au temps où elle avait le monopole du commerce des fourrures et que le gouvernement de l'Assiniboyia était la seule autorité du Nord-Ouest. Vu de quelque distance, le fort Garry, avec ses tours percées de meurtrières, a un cachet d'ancienneté qui sent le moyen âge et qui rappelle ces "castels d'antique structure" d'une vieille romance, ou encore les châteaux-forts dont nous lisons la description dans les romanciers français, et dont nous voyons l'image dans les journaux illustrés.

C'est de la tour du sud-ouest qu'est sorti, le 4 de mars 1870, vers midi, Thomas Scott, pour être conduit au lieu de son exécution, à quelques pas seulement du mur qui regarde la rivière Rouge. Il avait été condamné à être fusillé la nuit d'auparavant, par le gouvernement de M. Riel. Les détails de sa mort sont trop bien connus, pour que j'en parle ici.

La compagnie de la baie d'Hudson a un autre fort qu'on nomme généralement le *Fort de Pierre*, et c'est là qu'a été détenu M. Lépine, avant et après sa condamnation, n'ayant été emprisonné que quelques jours dans la tour du fort Garry. Le Fort de Pierre est à 18 milles de Winnipeg, en descendant la rivière Rouge et près de l'endroit où cette rivière se décharge dans le lac Winnipeg. Dans ce fort sont casernés les hommes ou gendarmes de la police à cheval, parmi lesquels se trouvent plusieurs de nos compatriotes.

En arrière du fort Garry et sur la rive gauche de l'Assiniboine,

se trouvent les casernes des soldats volontaires, dont près de la moitié se compose de Bas-Canadiens. Les officiers dont je me rappelle les noms étaient MM. Taillefer, Taschereau, Martineau, DeCazes et Morissette.

L'AVENIR DE MANITOBA

Manitoba est-il un pays agricole ? Non, en dépit de la richesse exceptionnelle de son sol. Pourra-t-il jamais y être récolté suffisamment pour nourrir sa population ? Je ne le crois pas. Je m'explique.

L'eau et les matières combustibles sont deux choses indispensables à la vie, et ces deux choses sont excessivement rares dans Manitoba. On peut dire avec vérité que l'eau et le bois ne sont point rares, sur les bords des rivières Rouge et Assiniboine, etc. Je le sais ; mais toutes les terres situées le long des rivières ou des lacs sont prises depuis longtemps ; et l'on sait que, sur la prairie, on peut faire des centaines de milles sans y trouver d'eau, sauf quelques petits lacs ou ruisseaux d'eau salée, laquelle, par conséquent, n'est point potable. On peut y creuser des puits, dira-t-on. La tentative en a été faite mainte et mainte fois et toujours sans succès. A Winnipeg, il n'y a qu'un seul puits et son eau n'est point buvable. Au printemps de l'année dernière, la corporation de cette ville décidait de faire faire l'essai du creusement d'un puits artésien sur le bord de la rivière Rouge. Lors de mon départ, en mai, on était rendu à une profondeur de près de 75 pieds, sans avoir encore une goutte d'eau. En supposant même que l'on puisse atteindre l'eau à 100 pieds, combien auraient les moyens d'encourir les frais du creusement d'un tel puits ? La preuve qu'il n'y a aucune possibilité de se procurer de l'eau sur la prairie par des moyens artificiels, est dans le fait qu'elle n'est point habitée là où il ne se trouve point de rivière ou de lac d'eau potable.

Quant au combustible, la prairie n'en a point, sauf quelques bouquets de bois, appelés *îles*, et d'aucune importance. On dit, et je le crois, que de vastes mines de charbon existent dans la vallée de la Siskatchouane, c'est-à-dire 600 milles au nord du fort Garry ; que ces mines sont si faciles à exploiter qu'il suffit de quelques coups de pioche pour en amener à la surface d'assez bon charbon pour servir aux besoins culinaires des chasseurs. J'admets tout ceci ; mais quels moyens de transporter ce charbon, si facile qu'il soit à extraire du sein de la terre ? Le chemin de fer y pourvoiera,

dit-on. Quand sera construite cette voie ferrée de 200 lieues ? Il faudrait qu'elle se fit au plus tôt, car le bois, sur le bord des rivières, des lacs et à la pointe des Chênes, etc., devient excessivement rare. Voilà donc deux obstacles sérieux à l'avancement de l'agriculture : le manque d'eau et de bois. On pourra, avec le temps, remédier à celui-ci ; mais à l'autre je ne vois aucun remède ; et c'est ce qui me fait croire que la province de Manitoba ne sera jamais un pays agricole, quoique son sol soit peut-être le plus riche du monde. Il y a, de plus, deux autres obstacles au progrès de la culture, qui sont bien de nature à décourager les fermiers les plus courageux, les plus tenaces : c'est des sauterelles et des gelées d'automne et de printemps que je veux parler. Il faut voir ce fléau, les sauterelles, pour y croire. Quand j'entendais dire ou je lisais, avant d'aller à Manitoba, que le sol était recouvert parfois d'un demi-pied de sauterelles, sur une étendue de plusieurs arpents carrés ; que, dans l'espace de deux ou trois jours, ces insectes voraces détruisaient un champ de céréales, de légumes, de tubercules, tout comme si le feu y avait passé, je criais à l'exagération, je me faisais incrédule, et, cependant, rien de plus vrai, de plus littéralement vrai. Je connais le propriétaire d'une ferme, située à quelques milles seulement de Winnipeg, qui, afin de préserver, au moins, son jardin potager de la voracité des sauterelles qui ravageaient ses champs, s'était imaginé de placer des couvertures, des toiles, etc., sur ses légumes. Quelle ne fut pas sa surprise, le lendemain matin, de trouver navets, choux, carottes, etc. mangés jusque dans la racine, et l'abri, dont il les avait recouverts, percé en des milliers d'endroits ! Pour se faire une idée de cette plaie, il suffit de lire ce que tous ou presque tous les journaux du Canada ont emprunté aux journaux de Manitoba. Voici : Un orage subit, une espèce de trombe s'abat sur une nuée de sauterelles qui voltigeaient au-dessus du lac Manitoba, situé à 20 lieues au nord du fort Garry. Ainsi surprises, elles sont précipitées sur les eaux du lac, où, mortes, elles flottent au gré du vent, jusqu'à ce qu'une rafale continue les ramène à la rive : elles formèrent, sur une longue étendue, un amas de trois pieds d'épais ! Et ce fléau destructeur n'a-t-il pas, dans des états de la république américaine, arrêté la marche des convois de chemins de fer ? Des millions de milliards de sauterelles, écrasées sous les roues, forment un sédiment graisseux qui, empêchant la roue de mordre sur l'acier ou le fer des lisses, fait qu'elle tourne sur elle-même sans pouvoir avancer.

Quand les sauterelles ne visitent point Manitoba, il reste encore à craindre les gelées tardives du printemps et les gelées hâtives de l'automne. De sorte qu'on n'est point assuré de plus d'une récolte

sur trois, dans cette province du Nord-Ouest. " Pensez-vous, me disait un jour l'hon. Salomon Hamelin, conseiller législatif, que nous n'aurions pas depuis longtemps utilisé nos vastes prairies, si nous étions certains de ne pas perdre deux semences sur trois? C'est pour cela que nous, métis et enfants du pays, nous avons négligé l'agriculture et nous sommes livrés presque exclusivement à la chasse aux buffles."

Je sais qu'on se plaît à représenter cette province des prairies comme un pays de Cocagne : que ces descriptions fallacieuses des journaux ont induit beaucoup de nos compatriotes à émigrer dans le Nord-Ouest ; mais, bien souvent, qu'est-il arrivé ? Plusieurs voyant qu'ils avaient été trompés dans les représentations qu'on leur avait faites du pays, sont allés grossir le nombre des canadiens qui habitent les Etats-Unis. De sorte que notre gouvernement ou ses agents, tout en voulant travailler contre l'émigration au pays du cousin Jonathan, se trouvent à y contribuer. Pourquoi ne pas avoir le courage de représenter les choses telles qu'elles sont ? C'est à ceux qui nous font de Manitoba des descriptions si brillantes à expliquer leurs motifs.

A. BÉCHARD.

(à continuer)

DU CHRISTIANISME

ET DE SON INFLUENCE SUR LA FEMME DANS LA FAMILLE
ET LA SOCIÉTÉ

(suite)

II.

I. Les hommes, quoique distingués entre eux par des différences propres qui proviennent du caractère, de l'esprit, de l'éducation et des habitudes particulières de chacun, sont les mêmes cependant quant à la constitution de leur être. Ils se ressemblent en ce qu'ils portent tous dans leur âme l'empreinte ineffaçable de leur commune déchéance. C'est pourquoi la contradiction semble faire partie intégrante de leur nature : les uns sont meilleurs, les autres plus mauvais que leurs opinions, mais très-peu sont d'accord avec eux-mêmes. Car en eux deux principes contraires s'agitent et se disputent l'empire, et de ce combat incessant que se livrent avec des vicissitudes diverses la chair et l'esprit dans leur organisme, résultent les actions bonnes ou mauvaises qui forment le drame de leur vie. Dès qu'ils ne sont pas soutenus par la religion dont la vertu supplée à leur faiblesse naturelle, ils abusent de toutes choses, et changent souvent en une source intarissable de maux les facultés que le ciel leur a départies. Abandonnés à eux-mêmes, ils tombent d'autant plus bas qu'ils sont faits pour s'élever davantage avec le Christ pour appui. Quelle œuvre plus redoutable, par exemple, que celle où des créatures humaines se trouvent, pour ainsi dire, de moitié avec la puissance créatrice ? Et combien peu savent l'envisager sous son aspect religieux ! On ne voit là généralement que la jouissance qui rapproche de la brute ; et dans la formation d'un être marqué à l'effigie divine, on n'aperçoit d'ordinaire que l'action combinée de la matière et des sens. Ce grand mystère de la génération est pourtant entouré de lois que l'homme ne saurait enfreindre sans crime. Leur profanation constante

produit les monstres, peut-être plus rares dans l'ordre physique qu'ils le sont dans l'ordre moral. Les sages de l'antiquité n'ont pas négligé ce sujet ; persuadés que les vices, les désordres de l'âme et du corps se transmettent d'ordinaire avec le sang pour se propager dans l'avenir, ils conseillaient d'user avec discrétion des dons de la nature. Ils condamnaient les excès au nom de la morale et de la science, résumant en deux mots toute la sagesse humaine : *Sustine et abstine.*

II. Mais leurs paroles qui ne dépassaient pas l'enceinte des écoles, n'étant d'ailleurs appuyées sur rien de divin, ne pouvaient réagir contre la corruption, qui était partout, jusque dans l'air qu'on respirait. Pour ramener les mortels au sentiment du devoir et de leur destinée, il fallait d'abord les arracher au culte des idoles en leur inculquant la connaissance du vrai Dieu. Or, nous avons vu que personne autre que Dieu lui-même n'avait pouvoir d'accomplir ce prodige. Jésus vint, fonda l'unique religion qui convienne à des êtres pensants, et fit un sacrement, c'est-à-dire une chose sainte, du mariage. La chasteté en fut le principe, la sanctification de la famille en fut la fin. Il commanda la fidélité, la tendresse mutuelle aux époux ; il éleva au rang des vertus les plus méritoires l'obéissance et la piété filiale, mettant la faiblesse sous la protection de la force, environnant l'enfant de l'affection paternelle, et la femme de l'amour conjugal. Ainsi il institua cette unité indissoluble de la famille chrétienne, en fermant un monde plein d'harmonie qu'il fit mouvoir dans le cercle de la foi, gardienne incorruptible de la sainteté du foyer domestique. Le père, qui est le chef de cette association d'où sortent les sociétés humaines, exerce l'autorité déléguée par le Père qui est aux Cieux ; la mère, placée comme un ange tutélaire, comme une médiatrice aimée et respectée, est le lien, le trait d'union qui unit et rapproche les extrêmes. Elle veille à entretenir la concorde autour d'elle en faisant régner, d'un côté, la douceur, et de l'autre, la subordination.

C'est grâce à cette institution éminemment sociale que le Christianisme ramena à sa pureté primitive, qu'il subsiste encore de l'ordre, quelque décence et une certaine dignité dans les mœurs, malgré tant d'éléments de dissolution et d'anarchie.

III. L'impiété, qui brave jusqu'à Dieu, ne respecte guère les établissements qui se recommandent d'eux-mêmes par leurs salutaires effets ; elle s'est donc efforcée de corrompre cette œuvre, ce monument respectable que le Christ éleva pour l'humanité régénérée. Luther, moine apostat qui, après avoir dénié l'infailibilité à l'Eglise, aspirait à imposer ses volontés, de même que si son

jugement eût été infaillible, porta une rude atteinte à la constitution première de cette alliance que les Papes au moyen âge eurent tant de peine à maintenir intacte contre les passions et la lubricité. Le divorce, détruit par le Christianisme, renaquit des turpitudes de la Réforme. Ce fut un des plus graves attentats qui aient été commis contre la civilisation européenne telle qu'organisée sous l'influence morale de l'Évangile. Cette polygamie successive qu'on nomme le divorce, est une anomalie chez des peuples qui font profession d'être chrétiens.

La loi du pays condamnait à mort, il n'y a encore que peu d'années, celui des conjoints qui se remariait du vivant de l'autre, et depuis elle a adouci la peine infligée au coupable : ce qui ne l'empêche pas néanmoins d'autoriser le divorce, accordant au malheureux qui l'obtient la faculté ou le droit d'épouser qui bon lui semble. Et pourtant, ces deux cas ne sont-ils pas identiques par essence ? Le fait de bigamie n'est-il pas aussi réel et notoire dans le second que dans le premier ? Le législateur se sauve de cette difficulté par une distinction : mais la morale, mais la conscience dès lors qu'elles constatent le mal, le condamnent sans distinguer. Il est impossible aux hommes de changer la nature des choses, de rendre bon ou indifférent ce qui est mauvais en soi !

IV. Cependant, l'esprit du mal ne s'est pas borné à cette violente explosion de sensualisme et d'orgueil, qui marqua le commencement du seizième siècle. Luther, qui fut l'un des précurseurs de Voltaire, avait posé des prémisses dont ce dernier devait tirer hardiment toutes les conclusions. De la liberté d'examen il conclut au rationalisme ; du rationalisme il en vint au déisme où il s'arrêta incertain : celui-ci lui servit de système, et celui-là de méthode pour combattre toutes les vérités de l'ordre surnaturel et moral. Il n'y a pas d'erreurs que Voltaire ne se soit étudié à répandre sous prétexte d'éclairer ses contemporains. La moindre n'est pas celle par laquelle il approuve et défend la manière de voir de Lycurgue qui, voulant remédier à certains abus, n'imagina rien de mieux que le prêt ou la communauté des femmes pour purger Sparte de la lèpre du libertinage. Dans la pensée de Voltaire, l'adultère n'est un mal qu'autant qu'il a lieu contre la volonté de l'un des époux. Avec cette théorie, le mariage n'est plus qu'un simple contrat civil, résoluble au gré de l'une ou l'autre des parties, et où toutes deux ne consultent que l'intérêt et la passion du moment, au mépris du devoir : la religion n'y a aucune part. Quoi de plus anti-social, de plus immoral que cette folle utopie renouvelée de la législation scandaleuse de Lycurgue ? Qu'on adopte en tout ou en partie cette doctrine impie qui raye d'un trait les

droits et les privilèges de la femme pour la replonger dans l'esclavage où elle gémissait au-delà de la Croix, et la licence ne connaît plus de bornes ; c'en serait vite fait du foyer domestique ; l'anarchie s'emparerait de la société sous l'action de ce hideux communisme ; d'un bond, on se précipiterait dans la barbarie. Les femmes de Sparte étaient les plus débauchées de la Grèce, au témoignage d'Aristote. Pouvait-il en être autrement avec cette promiscuité sans exemple que décrétait Lycurgue, dont on a vanté l'œuvre, probablement sans en calculer les conséquences monstrueuses ? De plus, l'amour socratique, selon une expression de Voltaire, était encouragé par les établissements de Lycurgue ; cette inconcevable débauche était accréditée dans toute la Grèce ; en sorte que là tout s'accordait à rendre les femmes aussi malheureuses qu'elles étaient devenues méprisables !

III.

I. Il est temps de parler de l'étrange condition de la femme dans ce monde dissolu du polythéisme que certains écrivains, qui tournent l'histoire en roman, nous peignent sous des couleurs si brillantes qu'à les entendre, on croirait que le Christianisme n'y fut pas nécessaire pour y introduire la vertu et la liberté.

Le triste état de choses que nous venons d'indiquer n'était pas un fait particulier aux républiques de la Grèce, mais un fait universel dans l'antiquité, hors chez le peuple hébreu qui conserva le respect de la femme, l'appelant l'*honneur du genre humain*, parce qu'il n'ignorait pas que d'elle devait naître le Messie annoncé à ses pères.

La dégradation, l'asservissement de la femme par les lois, les mœurs et l'opinion dans les sociétés antiques, était même plus qu'un fait ordinaire. C'était un système qui paraît être fondé sur l'abus d'une grande vérité, à demi obscurcie dans la mémoire des hommes. Dieu avait dit à celle qui écouta le serpent : *Sub viri potestate eris et ipse dominabitur tui*. Et voilà pourquoi l'anathème a si longtemps pesé sur la femme ! Dans ce long espace de quatre mille ans, on la voit partout frappée d'ostracisme politique et civil, condamnée en tous lieux à une servitude domestique dont il est difficile de se faire une idée, contrainte de s'effacer, de se soumettre en esclave pour être tolérée, ployant sous le fardeau de toutes les hontes et de tous les abaissements qui puissent accabler une mortelle. Courbée sous le poids d'une malédiction dont elle souffre les terribles effets sans en connaître la cause, paria dépouillée de tout droit, créature sans dignité, sans aspiration noble ou

pure qui puisse la réconcilier avec les poignantes amertumes de son sort, la femme du paganisme demeure toute la vie dans une dépendance qui ne lui permet de respirer qu'à condition de ramper et d'obéir. Elle est là au pouvoir d'un maître, souvent injuste et cruel, dont la volonté est la loi, comme une victime sous la main du sacrificateur, ou comme un coupable sous la puissance du bourreau !

Les femmes se prêtaient à Sparte, elles se louaient à Athènes où elles ne jouissaient de quelque liberté et d'une certaine influence qu'en se faisant courtisanes ; elles se cédaient à Rome, témoin le honteux marché conclu par Caton en faveur d'Hortensius ; de leurs faibles mains elles cultivaient le sol et exécutaient les travaux les plus durs, dans les Gaules ; à Babylone, elles s'abandonnaient jusque dans les temples, et exerçaient le même métier à Corinthe en l'honneur de Vénus ; ailleurs, d'infâmes superstitions les assujettissaient à des pratiques encore plus affreuses ; enfin, elles étaient dans la plupart des pays des objets de pitié ou d'horreur.

II. Après cela, on n'aura plus sujet de s'étonner de la sévérité excessive avec laquelle les anciens jugeaient la femme. Ce qu'ils avaient perpétuellement sous les yeux ne motivait que trop leur mépris pour tant de bassesses et leur indignation pour tant de turpitudes, dont celle-ci était la provocatrice inconsciente ou l'aveugle instrument. Qu'on songe que tout est changé depuis l'établissement du Christianisme, et que les scandales qui nous affligent aujourd'hui sont peu de chose comparés à ceux qui remplissaient l'univers au-delà de la Croix. Si les auteurs que nous allons citer à l'appui de nos assertions, avaient connu la femme chrétienne, plus belle encore par les vertus qu'elle tient de la foi que par les grâces qu'elle doit à la nature, nous aimons à croire qu'ils lui auraient témoigné autant d'admiration et de respect qu'ils ont professé de dédain pour la femme païenne, élevée dans le culte de Vénus impudique, délaissée, vouée au mal dès l'enfance, déjà séduite par l'exemple corrupteur des faux dieux de l'Olympe, et respirant à la fleur de ses ans toutes les voluptés qu'elle inspire !

III. Commençons par les poètes, si portés maintenant au lyrisme pour exalter les filles d'Eve, leur supposant parfois, mais avec les meilleures intentions, une perfection idéale qui n'est plus de ce monde. Ces inspirations, à la fois chastes et passionnées, qui font vibrer les cordes de la lyre depuis que le Christianisme a épuré le domaine de l'art, étaient inconnues aux muses de l'Hélicon, qui dictent à leurs disciples des chants bien contraires, ainsi qu'on va s'en convaincre.

“ Les femmes, dit Hésiode, ces complices de tout mal, ont été

données aux hommes par le Maître du tonnerre, comme le plus funeste des présents.”

“ O femmes, s'écrie Eschyle, créatures insupportables, sexe haï des sages, avec lequel on ne devrait jamais habiter, premier fléau d'une famille ou d'un Etat ! ”

Euripide exprime le souhait bizarre de voir l'espèce humaine se perpétuer sans l'intervention des femmes, afin de ne pas introduire cette peste au logis.

Simonide ose assurer qu'en la créant, Jupiter lui a fait une âme à part et de matières empruntées aux divers animaux.

“ Mais la femme ! exclame Pétrone, qu'est-ce que la femme ? — Race de milan... Il ne faut pas lui faire le moindre bien, ce serait justement comme si on le jetait dans un puits, et c'est une prison qu'un amour de vieille date, ” *et antiquus amor carcer est.*

Quel contraste offrent ces tirades peu poétiques avec les paroles suivantes de Schiller, le grand poète d'Allemagne : “ Honorez les femmes ! elles sèment des roses célestes sur le cours de notre vie ; elles forment les nœuds fortunés de l'amour, et, sous le voile pudique des grâces, elles nourrissent d'une main sacrée la fleur immortelle des nobles sentiments. ”

IV. Pas plus que les habitués du Parnasse, les philosophes et les sages du polythéisme ne montraient d'estime ni d'égards pour les femmes. D'abord, ils ne savaient point reconnaître l'importance souveraine du rôle qu'elles sont naturellement appelées à remplir dans l'éducation religieuse et morale de l'humanité. Ils se demandaient d'un air de doute si elles étaient susceptibles de vertu. Ils lui refusaient les dons supérieurs de l'esprit, et, les laissant croupir dans une ignorance profonde, ils ne les jugeaient bonnes qu'aux soins inférieurs de la vie matérielle. Ils niaient que la femme fût l'égale de l'homme. Ils n'en voulaient pas pour compagne, et ne l'acceptaient que pour servante ou esclave. Ils ne lui voyaient pas d'autre mérite, pas d'autres qualités que la tendresse et la pitié, ce qui n'empêchait point les stoïciens de regarder la tendresse et la pitié comme des affections désordonnées et vicieuses que le sage doit écarter de son cœur. Initiés aux mystères de la science et des arts, qui étaient généralement interdits au sexe sacrifié, ces superbes apôtres d'une philosophie de néant l'écrasaient de leur supériorité intellectuelle. Plusieurs décidaient que l'âme de la femme n'est nullement semblable à celle de l'homme, qu'elle est formée d'autres éléments destinés à périr avec le corps. Ceux-là croyaient que dans la chaîne des êtres, elle n'est qu'un lien entre la nature purement animale et la nature raisonnable. C'était, dans leur opinion, ce qu'on peut appeler la nature sensible, et rien de plus.

V. On n'épargnait ni les menaces, ni les châtiments, ni les mesures oppressives pour réduire à néant l'influence de la femme dans la société et la famille. Il en résulta que cette influence fut nulle pour le bien, mais qu'elle n'en fut que plus active et plus puissante pour le mal. Seule, Messaline agit plus fortement sur les mœurs de Rome que toutes les vierges vestales.

La civilisation entre chez un peuple par les femmes. C'est d'elles que les hommes prennent le goût des belles et grandes choses. Si elles ont ordinairement moins de génie, elles le forment et l'inspirent presque toujours. Chacun doit à une mère ce qu'il y a de meilleur en lui.

Or, la civilisation ancienne fut essentiellement mauvaise parce que les femmes étaient alors méprisées, corrompues, abruties par les hommes, et qu'elles rendirent à usure le mal pour le mal.

Tout est perdu chez une nation où les femmes se dégradent. Flore, Laïs, Cléopâtre, ces trois reines de la corruption antique, sont chacune le symbole vivant de la civilisation orientale, grecque et romaine.

“La civilisation, dit très-bien le Père Ventura, n'est, avant tout, que le respect de la femme. Tout peuple chez lequel la femme n'est pas respectée est barbare.”

Les païens n'apprirent jamais à apprécier la femme à sa véritable valeur ; jamais ils n'ont songé à rétablir entre eux et elle cette égalité qu'avait primitivement instituée la nature. Quand ils n'ont pas traité la femme en despotes, ils se sont trainés indignement à ses pieds ; ils l'ont fait agenouiller devant eux dans leur intérieur domestique, ou se sont agenouillés devant elle dans les lupanars. Aspasia exerçait sur Socrate incomparablement plus de pouvoir que Xantippe. Du fond de leurs splendides demeures de Parthénope ou de Tibur, quelques courtisanes contrôlaient les destinées du monde romain, tandis que l'impératrice, négligée, cachait sa douleur dans un coin oublié du palais des Césars. En ces temps de naturalisme et d'abjection, le fort, au lieu d'entourer la faiblesse de protection et de respect, ne pensait plutôt qu'à la déshonorer et à l'asservir.

Aristote ne trouve guère que des défauts chez les femmes ; Hippocrate porte sur elles un jugement encore plus sévère, il les déclare perverses par nature. Et Platon, que n'a-t-il pas écrit là-dessus, avec cette habitude de se contredire dont il était si imbu qu'il semble à Cicéron que la plupart des systèmes qui divisaient les esprits aient été empruntés à ses ouvrages ? Il veut que les lois ne perdent pas de vue les femmes un instant, observant que si cette partie est mal ordonnée, “elles ne sont plus la moitié du

genre humain, elles sont plus de la moitié, et autant de fois plus de la moitié, qu'elles ont de fois moins de vertu que nous."

Aussi, la législation d'Athènes et de Rome par rapport aux femmes, était-elle brutale et sauvage. Le mot n'est que juste appliqué à des lois qui mettaient l'épouse, la mère et l'enfant à la merci des passions impitoyables d'un maître n'ayant nul compte à rendre de sa conduite au legis. Elles étaient soumises à une interminable tutelle. "L'homme, dit Caton cité par Aulu-Gelle, à moins d'un divorce, est le juge de sa femme à la place du censeur. Il a sur elle un empire absolu. Si elle a fait quelque chose de déshonnête et de honteux, si elle a bu du vin, si elle a manqué à la foi conjugale, c'est lui qui la condamne et la punit. Si tu surprénais ta femme en adultère, tu pourrais impunément la tuer sans jugement. Si tu commettais un adultère, elle n'oserait pas te toucher du bout du doigt. Ainsi veut la loi." Ce tribunal domestique siège en permanence, et s'il a besoin d'une aide étrangère, il recourt au prêteur qui ratifie et fait exécuter ses redoutables arrêts.

Si un père de famille mourait à Athènes, ne laissant qu'une fille mariée, le plus proche parent avait droit de la ravir à l'époux de son choix. Un mari y pouvait léguer sa femme à qui lui plaisait d'adopter pour héritier. C'est ainsi que partout la morale, la liberté humaine et les droits les plus sacrés de la nature s'effaçaient pour faire place à des conventions arbitraires dont il fallait bien subir le joug en silence dans la crainte d'une plus grande tyrannie.

"S'il est un point constant, affirme Troplong, c'est l'infériorité dans laquelle les femmes étaient placées par la religion et les constitutions politiques de toutes les nations antiques."

Leur état chez les Barbares était à peu près le même que chez les Grecs et les Romains. Écoutons Ozanam qui a traité cette question :

"La constitution de la famille ne laisse voir d'abord chez les Germains que le règne de la force. Dans chaque maison il n'y a qu'une personne libre, et c'est le chef. Point de liberté pour la femme. Fille, elle est, selon l'énergique expression du droit, dans la main de son père ; mariée, dans la main de son mari ; veuve, dans la main de son fils ou de ses proches. Le mariage n'est qu'un marché dont plusieurs coutumes germaniques ont conservé les termes. Au moyen âge, on disait encore *acheter une femme*. Celui qui en achète une en peut acheter plusieurs. La polygamie est le droit commun des peuples du Nord. L'homme puissant fait gloire de ses épouses, mais comme autant de choses dont il use et abuse, qu'il peut abandonner, vendre ou détruire, et qu'on brûlera peut-être à ses funérailles."

Les Orientales ne jouissaient pas de plus d'indépendance ni de bonheur, au témoignage unanime des historiens anciens et modernes.

“ Dans tout l'Orient, dit Auguste Nicolas, chez les Assyriens, dans la Perse, dans l'Inde, chez les peuples barbares de la Scythie, de la Lybie et de la Thrace, la femme était dégradée par le divorce, la répudiation, la polygamie, la prostitution religieuse ou légale, la vente ou le commerce qu'on en faisait. Servante ou esclave de l'homme, jouet de ses caprices, victime de sa tyrannique domination, instrument de ses plaisirs, elle ajoutait à toutes ces dégradations le malheur de les accepter et de les ratifier par une infériorité morale qui ne lui permettait pas même de les sentir.” Elle est encore esclave et vénale sous l'Alcoran; un affreux préjugé la pousse dans les Indes à se brûler sur le bûcher de son mari, et ce n'est qu'après un siècle de domination que les Anglais, maîtres de l'Inde, ont réussi à supprimer en partie ces épouvantables holocaustes.

Enfin, la vie d'humiliation, de misère et de servitude qu'on leur infligeait sans remords, justifiait trop cette plainte déchirante qui s'exhalait, au nom de toutes les femmes, des lèvres de Médée dans la tragédie d'Euripide: “ De tous les êtres vivants et doués de raison, nous sommes les plus malheureux! Il nous faut d'abord, au prix de sommes énormes, acheter un mari, maître absolu de notre personne. Encore avons-nous de grandes chances, qu'il se rencontre mauvais; et s'il est méchant, que faire? Le divorce n'est pas honnête pour les femmes, il ne leur est pas possible d'abdiquer leur mari... Que nous reste-t-il donc, que de mourir?... ”

VI. De toutes manières, les hommes s'étaient alliés contre elles, alliance contre nature qui produisit des excès monstrueux. “ Dans les villes grecques, remarque Montesquieu, l'amour n'avait qu'une forme que l'on n'ose dire; ” et Plutarque pose en principe que “ quant au véritable amour, les femmes n'y ont aucune part. ” La seconde églogue de Virgile, plusieurs odes d'Horace, de nombreuses élégies des trois poètes érotiques, Catulle, Tibulle et Propertius, une foule d'épigrammes de Martial, et tout le *Satyricon* de Pétrone roulent sur cette infamie qu'on rougit de nommer depuis que la nature, reprenant ses droits, a ramené chacun à l'observance de ses lois.

Une épouvantable corruption, jointe à la facilité des amours libres, fit qu'on se dégoûta du mariage, qui n'offre que des peines au libertin trop occupé de lui-même pour se charger des soins et des embarras domestiques. De plus, personne ne dissimulait son mépris à l'égard des femmes, témoin cette harangue par laquelle le censeur Métellus Numidicus pressait les citoyens de les prendre

pour épouses dans l'intérêt de la république. "S'il était possible, disait-il, de n'avoir point de femme, nous nous délivrerions de ce mal ; mais comme la nature a établi qu'on ne peut guère vivre heureux avec elles, ni subsister sans elles, il faut avoir plus d'égards à notre conservation qu'à des satisfactions passagères." Mais pour la solution d'un problème de ce genre, qui touche à toutes les bases de l'ordre moral, la politique est impuissante, séparée des motifs religieux. Jamais on ne fondera une famille digne de ce nom avec le seul secours des lois civiles, et c'est par la religion qu'on peut prévenir la licence des accouplements. La femme réduite à une condition inférieure, est méprisée, et l'homme ne contracte point avec elle d'autre société que celle du plaisir d'un moment. Un homme pourrait peut-être aimer une femme dégradée jusqu'à mourir pour elle : il ne consentirait pas à s'attacher à elle par des liens autres que ceux que peut briser le caprice. Par conséquent, il faut que la femme soit considérée, estimée pour qu'il y ait assez d'unions dans l'Etat ; il faut qu'elle soit vertueuse et fidèle pour que l'hyménée ne dégénère point en prostitution ; il faut qu'elle marche l'égale de l'homme, et non sa victime, qu'elle soit aux yeux de tous la maîtresse, et non la servante ou l'esclave du logis pour que grandisse et prospère la famille. Or, tout cela manquait à Rome. Aussi, les efforts de ses législateurs devaient-ils aboutir à des résultats négatifs.

Les dissensions, les guerres étrangères et les proscriptions, renouvelées sans relâche, avaient sensiblement dépeuplé le monde romain, et pour comble de malheur, ceux qui restaient après tous ces désastres vivaient en majeure partie dans la stérilité du célibat. Pour remédier au mal, César et Auguste rétablirent la censure, détruite par la perversité des mœurs, qu'elle-même avait pour objet de détruire ; ils portèrent en outre divers réglemens qui décernaient des privilèges et des récompenses aux gens mariés, et décrétaient des incapacités et des peines contre ceux qui ne le seraient pas. Cette mesure de salut public fut mal accueillie, et les patriciens ne tardèrent pas à en demander la révocation. Auguste, loin de satisfaire leur demande, redoubla de sévérité. Mais nonobstant, ces lois en faveur de la propagation de l'espèce n'eurent point l'effet qu'on en attendait. Elles furent interprétées comme odieuses par les jurisconsultes qui, dans leurs décisions, en atténuerent d'abord, puis en abandonnèrent tout à fait la rigueur. Quoiqu'assez bonnes en théorie, bien qu'elles eussent le tort d'empiéter sur le domaine de la liberté individuelle, elles furent inutiles et stériles dans la pratique, parce qu'elles n'étaient pas soutenues par les mœurs. *Quid leges sine moribus ?*

Plutôt que de recourir en matière de morale à une législation arbitraire, qui n'a plus de pouvoir sur des âmes corrompues, l'autorité aurait atteint le but utile qu'elle se proposait si elle eût donné sans retard pleine liberté d'action au Christianisme naissant qui aurait moralisé les citoyens, relevé la femme de l'abjection, et fait disparaître ainsi les causes qui empêchaient l'accomplissement de légitimes espérances. De fait, quand la religion chrétienne se fut répandue dans l'univers malgré des persécutions non moins impolitiques que barbares, lorsqu'elle fut devenue si puissante que Constantin ne crut pas pouvoir mieux faire que de l'installer à côté de lui sur le trône, l'estimant nécessaire au gouvernement des peuples, il arriva précisément ce que nous venons de dire. Grâce à la morale évangélique, le libertinage, flétri par l'opinion, perdit beaucoup de sa force expansive; le fils de Ste. Hélène, le vainqueur de Maxence mit un terme à la servitude des femmes en leur reconnaissant à leur majorité des droits égaux à ceux des hommes pour les actes les plus importants de la vie civile; l'union régulière des deux sexes revint en honneur; et l'empereur put révoquer sans crainte les dispositions pénales établies par Auguste contre le célibat. Ses successeurs, continuant de marcher dans cette voie de réformes, proscrivirent les institutions tolérées par la licence païenne, telles que le concubinat, cette scandaleuse corruption du mariage, et le divorce, qui fut de tout temps une source féconde de divisions et d'anarchie domestiques.

VII. L'état d'assujettissement et d'infériorité sociale de la femme chez les anciens, n'était pas seulement une des suites naturelles du paganisme, c'était encore un principe de morale et de législation qui prévalut constamment dans l'antiquité, et au moyen duquel on essayait de motiver le système d'oppression qui pesait sur elle.

Expliquons brièvement la raison d'un tel ordre de choses.

Les cultes idolâtriques, étant purement extérieurs, ne s'adressant qu'aux sens, ne tentant pas même de régler l'intérieur et la conscience, n'influaient aucunement sur la conduite des païens. Le peu d'influence que ces cultes étaient capables d'exercer se tournait au mal. La plupart traitant de fable ce qui se disait des supplices du Tartare, ignorant ou niant l'immortalité de l'âme, ne croyaient qu'à cette vie, qui était tout à leurs yeux. Pour réprimer, il ne restait donc que le frein des lois humaines. La religion n'étant rien, l'Etat devait être tout: il le fut. Or, connaissant tous les périls qui environnent la femme, obligée de se défendre à la fois contre elle-même et contre des attaques continuelles pour ne pas déchoir; sachant en outre qu'elle devient l'agent le plus effectif du désordre dès l'instant qu'elle s'y livre; la jugeant de plus infé-

rieure à l'homme en raison et en vertu, les législateurs antiques, sur lesquels reposait tout entier le sort des empires, n'ont pas cru devoir prendre trop de précautions contre elle pour qu'elle ne fût point un fléau destructeur, un artisan de dissolution et de ruine. Ces motifs étaient élevés ; ils s'accordaient avec l'expérience d'alors. Mais on péche, et on empêche le bien par excès de sévérité comme par excès de douceur. On forgea des chaînes à la femme : elle n'en fut que plus faible contre les séductions. On la plaça sous la domination sans contrôle de l'homme : celui-ci n'usa de ses prérogatives exorbitantes que pour la tyranniser et l'abrutir. Dans l'espoir de sauver la société, on ne trouva rien de mieux que de sacrifier la femme : et par cette immolation coupable, on perdit du même coup la femme et la société ! A ces tristes créatures dépourvues d'éducation morale et religieuse, il n'était déjà que trop aisé d'inspirer la licence : il importait au moins que l'homme n'eût pas le droit de la leur commander ! Les auteurs du temps parlent de la multitude de personnes des deux sexes qu'on dressait dès l'enfance à la débauche en employant tour à tour les menaces et les promesses. Chose horrible à penser ! le monde, avant la venue du Christ, formait en quelque sorte un temple dédié à Vénus l'impudique. C'était la conséquence de cette fatale servitude dans laquelle végétaient tristement les trois quarts du genre humain. Voilà pourquoi l'Eglise a travaillé avec tant de zèle à abolir l'esclavage. En faisant cesser cette funeste oppression des faibles, qu'on observe partout sous la loi barbare du polythéisme, elle a restauré les vrais rapports sociaux, ennobli les mœurs, et réalisé un progrès que les plus illustres génies de la Grèce ou de Rome n'auraient pas osé prévoir.

Cette liberté naturelle, naturellement tempérée par des sentiments de pudeur chez la femme, les législations païennes la lui ôtaient presque entière, soumettant de plus la vierge, l'épouse et la mère à des exigences souvent contraires à la morale et aux vœux de la nature. En la frappant d'une incapacité absolue qui, de l'ordre civil, devait nécessairement rejaillir jusqu'à l'ordre moral, elles en faisaient par là même un objet de dérision et de mépris. On lui ordonna de se cacher, de fuir les regards comme un coupable, de peur qu'elle ne jetât le trouble dans le cœur des hommes, et que ceux-ci n'oubliassent à ses pieds leurs devoirs de citoyen. A Athènes, on lui donnait une chouette le jour de son mariage, emblème de la solitude et du délaissement où elle devait vivre et mourir. Sans doute, la place de la femme n'est pas au forum : elle est au foyer domestique ; mais là, il est bon, il est nécessaire de lui faire la place aussi large que possible, de l'associer à l'autc-

rité du mari, car c'est sur elle que reposent principalement les destinées de la famille et l'avenir de l'humanité.

Chez la plupart des peuples qui ont ignoré les bienfaits d'une civilisation chrétienne, l'hymen figurait un achat. Le père se dépossédait de sa fille à prix d'or, ou sur réception d'une valeur fictive, comme d'une chose vénale, d'un fardeau incommode, d'une esclave sans conséquence. Il en est encore de même partout où n'a pas pénétré le Christianisme, qui a réhabilité la femme, la remettant en possession de ses droits, parce qu'il a la vertu de la rendre meilleure.

VIII. Lorsque vers la fin de la république, des efforts furent tentés à Rome pour relâcher un peu les liens qui l'opprimaient, Caton le censeur combattit fortement, et avec succès, ces timides projets d'émancipation. "Ce qu'elles veulent, disait-il au sénat, c'est la liberté la plus entière ou plutôt la licence, pour appeler les choses par leur nom. Si elles triomphaient aujourd'hui, que n'oseraient-elles pas demain? Rappelez-vous toutes les lois par lesquelles nos aïeux ont enchaîné leurs caprices, et les ont soumises à leurs maris. Avec toutes ces entraves, à peine pouvez-vous les contenir. Que sera-ce si vous leur permettez d'attaquer vos lois l'une après l'autre, si vous souffrez qu'elles vous arrachent des concessions, et qu'elles finissent par s'égaliser aux hommes? Pensez-vous pouvoir alors les supporter? Elles ne seront pas plutôt vos égales qu'elles vous domineront! Lâchez, s'écriait-il en terminant son discours, lâchez la bride au caprice de ces animaux indomptables, et flattez-vous ensuite de les voir mettre elles-mêmes des bornes à leur licence!" Ces paroles sont atroces, inhumaines; elles attireraient à celui qui les prononcerait aujourd'hui dans un corps délibérant, la censure indignée de l'opinion publique: la vérité parle un autre langage; et un homme, fût-il Caton, n'a pas le droit de jeter ainsi l'injure à la face de tout un sexe. Si ce sexe était corrompu, l'autre l'était davantage.

Mais il y a dix-neuf siècles, ces paroles, dignes d'un chef de barbares, recevaient cependant la sanction de la plus haute assemblée de l'univers. Au point de vue de la raison d'Etat, les sénateurs avaient-ils tort de se rallier à l'avis de Caton, quoiqu'exprimé en termes si révoltants? Nous ne le pensons pas. Tant de siècles de paganisme et d'esclavage avaient avili les femmes. Elles avaient pour la plupart renié les vertus de leur sexe, et adopté tous les vices du nôtre. Au fonds, l'indépendance qu'elles voulaient n'était plus que celle qui leur aurait permis de satisfaire librement leurs passions, développées à l'extrême par l'action d'une foule de causes dont nous n'avons signalé que les plus saillantes. Elles étaient

rassasiées des choses ordinaires, et rêvaient des voluptés inconnues. Leur rêve à elles était l'amour libre, la jouissance sous toutes les formes, l'orgie sans repos et dans sa stérilité ! Les dernières conséquences d'un mauvais principe sont toujours effroyables : or, tous les mauvais principes s'étaient réunis pour pousser les femmes à cet abîme ! Qui, sur la terre, pouvait les sauver de cette misère horrible dont il n'y a point d'exemples dans les temps modernes ?—Personne. Existait-il au moins dans les secrets replis de la conscience païenne des sentiments assez nobles, un idéal assez grand pour leur inspirer le désir de reconquérir le respect de l'homme par la pureté de l'âme et la dignité des mœurs ?—Non. Les idées alors n'étaient guère plus élevées ni meilleures que les actions. On se traînait vers la tombe, vivant matériellement du présent sans souci de l'avenir. Loin de songer à refaire l'œuvre immorale du passé, on cherchait plutôt à l'éterniser, les hommes par un despotisme plus machiavélique, les femmes par une abjection plus profonde. Il n'y avait dans la société universelle d'autre travail que celui d'une immense décomposition ; et en évoquant tous les âges historiques, on trouvera que jamais le genre humain n'a été plus incapable de christianisme, plus ennemi de ses doctrines de liberté, de progrès et de perfection, qu'à l'époque où le christianisme est entré en vainqueur dans le monde : preuve qu'en lui réside une force surhumaine !

IV.

I. Rien n'est désespéré tant que la corruption s'arrête à l'homme et respecte la femme, l'homme pouvant être ramené à l'amour du devoir par la femme restée pure. Mais quand la corruption a gâté le cœur de la femme, tout est fini ; car elle pervertie, n'est pas susceptible d'être régénérée par l'homme qui, en ce cas, ne fait plutôt que se corrompre davantage. *A muliere factum est initium peccati et per illam omnes morimur.* Oui, en effet, c'est par la femme que furent introduits au milieu de nous le péché et la mort : les Saintes Ecritures l'enseignent, mais elles assurent aussi que c'est elle qui écrasera la tête du serpent : *ipsa conteret caput tuum*, a dit le Seigneur au génie du mal après la chute de nos premiers pères.

La période du châtement touchait à son terme. La parole divine allait s'accomplir. Quarante siècles de malheur et d'oppression avaient pesé sur les épaules de la femme, lui faisant expier par un supplice continuél une faute permanente. A une justice si rigoureuse devait succéder bientôt une miséricorde infinie, et la sentence portée contre une mère coupable allait être en partie effacée par

une mère innocente. Avec Marie, l'ère de la réhabilitation s'ouvrait radieuse aux regards si longtemps abattus de la femme.

II. Une femme avait perdu l'homme, et ce fut une femme qui le sauva ! Lorsqu'il n'y eut plus rien qui annonçât le salut sur la terre, livrée tout entière au culte de Vénus, par un miracle inespéré, le salut descendit du ciel sous la forme d'une créature angélique qui, étrangère aux infirmités de la nature humaine, voulut pourtant se sacrifier pour les guérir. Née sans tache, ne tenant à l'humanité que par l'amour immense qui la résigna à voir mourir pour elle son enfant et son Dieu, elle conçut sans péché et enfanta sans douleur Celui qu'on adore au double titre d'éternel bienfaiteur des mortels et de seconde personne de la mystérieuse Trinité.

III. Voilà la femme ! la femme non moins parfaite qu'au jour de la création, alors que jeune et pure comme son espérance et souriant à la nature embellie par sa présence, aucune ombre ne ternissait l'idéale beauté de son âme. Voilà la femme ! la femme telle qu'elle sortit des mains du Créateur, telle qu'elle peut et doit être encore après que, purifiée dans l'onde régénératrice du baptême, elle s'est revêtue d'innocence, et marche sous la garde du Christ à l'accomplissement de cette haute mission qu'il lui a décernée dans la famille. Marie est le vrai type de la femme, le modèle que chacune doit avoir présent à l'esprit pour s'étudier à en reproduire l'image en son cœur.

Elle passa par tous les états de la femme pour les sanctifier et les ennoblir. Sans cesser d'être vierge, elle fut épouse, veuve et mère ; pauvre quoiqu'issue d'une race royale, elle n'envia point l'opulence ; élevée à l'ombre de l'autel, sa vie fut une prière, une adoration perpétuelle. La volonté de Dieu fut la sienne. Et Dieu lui envoya tous les martyres, lui préparant ailleurs toutes les couronnes ; par ses mérites et ses souffrances, la seconde Eve répara le mal qu'avait fait la première.

En elle sont bénies toutes les femmes ; par elle, toutes s'élèvent au-dessus de cette sphère matérielle où elles ont vécu de si mauvais jours, plongées dans la tristesse et les humiliations de la servitude !

IV. Tant de perfection était digne d'étonner et confondre des païennes. Mais telle est la puissance moralisatrice du Christianisme que celles qui se firent chrétiennes, changeant tout à coup de nature, devinrent à son exemple des anges sous une forme humaine.

Sous l'empire dégradant du polythéisme, les femmes s'étaient montrées basses et serviles : elles n'avaient plus de foi, d'espérance, ni d'amour, seuls sentiments qui puissent soutenir la vertu

chez ces êtres sensibles et aimants. Mais dès qu'elles embrassèrent le Christianisme, les femmes furent sublimes. Elles recommençaient à croire, à aimer et à espérer en ce Dieu qui rendait au repentir l'innocence et ses privilèges immortels!

Malgré l'obscurité et l'extrême dépendance auxquelles il était assujéti par la coutume et la loi, ce fut le sexe faible qui produisit comparativement le plus de martyrs : à la hauteur de sa foi il porta son courage ! Combien de femmes qui, encore idolâtres, avaient obéi tremblantes aux menaces de l'homme leur commandant le déshonneur et la honte, ne tremblèrent plus quand, traînées devant le proconsul pour cause de religion, il leur était proposé d'apostasier ou mourir au milieu des supplices ! Dans les délices s'était éteinte leur vertu : elle se ralluma plus ardente et plus belle à la flamme des bûchers qui couvrirent de leurs sinistres lueurs toute l'étendue de l'empire. Elles avaient été vaincues, brisées, anéanties par les fâches sectateurs des faux dieux : elles furent restaurées et consolées par le Christ, honorées par ses disciples oubliant le passé pour ne plus se souvenir que de l'incalculable bienfait apporté par l'une d'elles à l'univers.

V. Sur les traces de la Vierge Mère, elles s'élançèrent avec une noble ardeur dans la sphère du progrès moral, qui devait frayer la voie à leur affranchissement ; elles eurent plus de liberté—de cette liberté tempérée par le devoir—à mesure qu'elles eurent plus de vertu. La loi qui les courbait sous la domination despotique d'un maître, est tombée en désuétude ; et tandis qu'elles étaient esclaves dans la société antique, elles sont les reines de la société moderne. Royauté pacifique qui s'obtient et se conserve par l'ascendant des vertus !

Elles ont fait ou inspiré presque toutes les grandes choses de l'histoire des temps écoulés depuis Jésus-Christ. Dans l'évangélisation des barbares, elles furent les instruments prédestinés de la Providence. Elles ont réveillé le goût des lettres et des arts. Leur influence servit également à polir et à épurer les mœurs. Ce sont elles qui ont modifié, transformé le caractère rude, farouche et cruel des nations conquérantes du Nord de l'Europe. Les peuples d'Amérique et d'Europe leur doivent leur urbanité, leurs lumières, les qualités les plus précieuses de l'esprit et du cœur, enfin leur incontestable supériorité intellectuelle et morale sur les peuples de l'antiquité. Mais elles, de leur côté, doivent exclusivement au Christianisme qui les a moralisées cet empire extraordinaire qu'elles ont si bien employé pour l'éducation et le perfectionnement de l'homme.

VI. Aussi, avec cet instinct en quelque sorte prophétique qui

distingue les femmes, et que les Gaulois appelaient divin, elles devinèrent, avant même de la connaître par ses effets, l'excellence du Christianisme et l'avenir magnifique qu'il réservait au genre humain. Elles eurent dès l'abord un vague pressentiment de la grandeur à laquelle elles devaient atteindre par la mise en pratique de cette doctrine nouvelle qui n'avait rien de commun avec le passé.

L'Évangile s'adressait surtout aux pauvres, aux délaissés, aux misérables qui alors remplissaient le monde, élevant jusqu'au ciel, dans leur désespoir, un cri de douleur et d'angoisse que l'Olympe n'entendait pas. "Les hommes de tout âge et de tout état, dit Plutarque, saisis d'un désespoir frénétique, déchiraient leurs habits, et se roulaient dans la fange en criant qu'ils étaient maudits des dieux." Les philosophes avaient proclamé la souveraineté de la raison, les prêtres avaient permis le plaisir, les autels étaient chargés d'offrandes, les temples d'idoles regorgeaient d'adorateurs, et jamais les égarements n'avaient été plus monstrueux, les excès plus effrayants, les souffrances plus poignantes ! Pour ceux qui gémissaient sous le poids d'une implacable destinée, Jésus n'avait que de tendres paroles, qui tombaient de ses lèvres comme une rosée bienfaisante en faveur des malheureux. Il ne leur promettait pas des biens qui se dissipent ou se corrompent, et qu'on n'emporte point au tombeau, mais il leur offrait ce qui manquait partout : la consolation et l'espérance. "Venez à moi, répétait-il sans cesse, vous tous qui souffrez et qui êtes opprimés, et je vous soulagerai."

Cet appel retentit dans l'âme ulcérée de la femme. Elle fut la première à y répondre. Vierges, épouses et mères se rangèrent à l'envi sous l'étendard de la Croix. Cette Croix sur laquelle venait d'expirer Celui qui fut plus particulièrement leur sauveur, leur révélait tout ensemble la dignité de leur nature, l'immortalité de leur être, la sublimité de leur mission religieuse et sociale, avec ce principe d'égalité naturelle, si odieusement violé à leur égard. Elle les avertissait d'être bonnes et pures ; elle leur apprenait que désormais elles ne relevaient plus que de leur conscience et de Dieu ; elle leur prêchait avant tout la résignation, et elles en avaient si grand besoin pour supporter, sans se plaindre, les amertumes de leur sort !

Le nombre des chrétiennes se multiplia avec une si prodigieuse rapidité qu'au deuxième siècle, Celse, épicurien, écrivant contre le Christianisme, lui reprochait de s'appuyer principalement sur des femmes, ne les désignant, du reste, qu'avec des termes de mépris, *mulierculas credulas, mulierculas imperitas*. Il les accusait de crédulité, elles qui ne voulaient plus croire aux fables des poètes ; il les

taxait de faiblesse, et déjà, de son temps, une multitude d'entre elles avaient lassé par leur héroïsme la patience des bourreaux !

A tous les points de vue, le Christianisme est sacré, il mérite toute sorte de respects. En naissant, il reçut de toutes parts la consécration du malheur ; aux faibles et aux opprimés, il servit d'asile. Il a proclamé les véritables droits de l'homme et de la femme. Il a détruit le règne des mauvais principes, rompu les chaînes abrutissantes de l'esclavage, supprimé la prostitution religieuse et légale, et le vice contre nature, qui formaient partie des mœurs païennes. Il a rétabli la liberté. Après l'avoir fait naître, il a dirigé l'effort universel vers le bien. Sa disparition entraînerait notre perte. Par un mouvement naturel, on retournerait à la barbarie qu'il a extirpée en Occident.

F. X. DEMERS.

(à continuer)

ERRATA.

Page 569 de la livraison d'Août. Au lieu de : " furent mises en présence du Panthéon," lisez : furent mises en présence au Panthéon.

Page 575. Au lieu de : " qui ait qu'elle reste immobile," lisez : qui fait, etc.

Même page, plus bas. Au lieu de : " Elle a vu périr les vastes empires," lisez : Elle a vu périr les plus vastes empires.

Page 576. Au lieu de : " Elles se laissaient aller noblement," lisez : Elles se laissaient aller mollement.

Page 578. Lisez : bien qu'elles disposent, au lieu de " bien qu'ils disposent." Ainsi " impuissantes " au lieu " d'impuissants."

Page 579. Au lieu de : " elle serait sans entrave au progrès," lisez : elle serait une entrave au progrès.

LE CRÉDIT FONCIER

(suite)

La sévérité de l'examen auquel se livre la compagnie peut sembler trop grande à quiconque ne connaît pas de combien de difficultés l'établissement de la propriété est entouré, combien de vices de forme peuvent rendre illusoires les titres qui semblent les plus parfaits, et combien de précautions devraient accompagner la transmission d'un immeuble pour éviter ces craintes de nullité du transfert qui rendent la possession si précaire. Si le crédit foncier pousse si loin ses recherches et prend pour ainsi dire tout un luxe de précautions, n'est-ce pas dans l'intérêt même des emprunteurs qui ne trouveraient point à un taux d'intérêt aussi bas les fonds qu'ils demandent, si l'examen des titres faits par la compagnie ne donnait point tout repos et tout apaisement aux prêteurs ?

Aussi cet examen si précis, si méticuleux mérite-t-il l'attention ; c'est une étude presque attachante que cette longue liste des justifications que la compagnie demande des emprunteurs. Tout y est prévu et clairement défini.

Nous avons déjà dit que l'examen de l'administration se portait d'abord sur la personne qui demande le prêt : a-t-elle la capacité morale, a-t-elle la capacité civile, qui est l'habileté à contracter, disposer, succéder, donner ou recevoir, etc. ? quel est l'état civil de l'emprunteur ? est-il marié ? a-t-il fait un contrat de mariage ? quel régime a-t-il adopté ? En effet, au point de vue de l'emprunt hypothécaire, l'importance de connaître les circonstances personnelles de l'emprunteur, qui peuvent réagir sur ses biens et notamment les grever d'hypothèques légales, est évidente. A-t-il été ou est-il tuteur ou co-tuteur de mineurs ou interdits ? Enfin est-il ou a-t-il été comptable de deniers publics ? Telle est l'étendue de l'enquête sur la personne de l'emprunteur.

L'enquête se poursuit ensuite par les biens offerts en garantie. Peuvent-ils être valablement hypothéqués ? Sont-ils de nature à être acceptés comme gage ? Nous avons déjà examiné quels biens pouvaient être hypothéqués et quels autres devaient être refusés ; mais il est encore d'autres questions qui se soulèvent en dehors de celles de la validité de l'hypothèque : celles des servitudes, par exemple. Les servitudes réelles, que le code civil du Bas-Canada (art. 499) définit en termes à peu près identiques à ceux du code Napoléon (art. 637) : une charge imposée sur un héritage pour l'utilité d'un autre héritage appartenant à un propriétaire différent, peuvent déprécier la propriété et la réduire à une valeur insuffisante pour garantir le prêt. Ces servitudes toutes décrites et définies dans le code sont nombreuses et sont souvent une lourde charge pour la propriété qui en est grevée et dont elle ne peut s'affranchir.

La troisième partie de l'enquête est celle faite sur le droit de propriété. Quelle est l'origine du droit de propriété ? Les diverses manières par lesquelles la propriété s'acquiert, sont tellement nombreuses que ce serait faire presque un cours de droit que de les énumérer. L'établissement de leur droit de propriétaires, que les emprunteurs doivent évidemment faire pour justifier aux yeux de la société leur demande d'emprunt, est indispensable et il faut entrer dans tous les détails qui montrent comment la propriété est venue en leurs mains. Est-ce par succession ? par succession régulière ou irrégulière ? Que de questions surgissent de ce premier chef d'enquête. Est-ce par donation entre vifs ? Par donation à cause de mort ? Nous voici en présence d'un testament : dans quelle forme a-t-il été fait ? L'emprunteur n'est-il point compris parmi les personnes qui, par profession, ou par état, sont exclues des dispositions entre vifs ou testamentaires ? Est-ce par achat ? Ici la loi n'impose à la vente aucune forme spéciale ; le contrat ne doit pas nécessairement être authentique, il peut être sous seing privé ou bien la vente être constatée judiciairement. Cette non nécessité d'un contrat authentique dans le transfert de la propriété impose une grande prudence, car l'acte sous seing privé, outre qu'il prête à la fraude, laisse en cas de contestation, la vérification et la preuve de l'écriture à la partie qui a accepté l'écrit privé, et l'adversaire, sans recourir au désaveu de l'écriture ou de la signature de son auteur, n'a qu'à prétexter d'ignorance de cette écriture ou de cette signature. Enfin la propriété a-t-elle été acquise par échange, par accession, par alluvion, ou n'est-elle basée que sur une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire ? Dans ces trois

derniers cas, il n'existe point de titres authentiques. On comprend donc la rigueur apportée dans l'examen des circonstances qui rendent impossible la représentation du titre de propriété. C'est dans ce cas, surtout, qu'il importe que la moralité et l'honorabilité de l'emprunteur ne soient pas douteuses.

La situation hypothécaire de l'immeuble offert à la garantie du prêt est une autre cause d'enquête et la plus sérieuse. Que de privilèges dispensés de l'inscription, que de droits occultes, que d'hypothèques légales peuvent en France grever la propriété sans arriver à la connaissance du prêteur ! Le gouvernement français a reconnu que la législation n'offrait ni assez de sécurité dans les prêts, ni des moyens assez rapides de recouvrement. Aussi la loi du 23 mars 1855 a-t-elle profondément modifié le régime hypothécaire, en obligeant à la transcription au bureau des hypothèques de la situation des biens, certains actes jusqu'alors dispensés de cette formalité. Cette loi, dit M. de Belleyme, dans son rapport sur le projet de loi relatif à la transcription en matière hypothécaire, "soumet les actes translatifs ou constitutifs de la propriété, de ses démembrements et de ses charges, à la nécessité de la transcription pour leur validité à l'égard des tiers. Elle ne porte aucune atteinte aux principes relatifs à l'effet des conventions. Le consentement réciproque reste la loi des parties; mais, grâce à elle, l'état civil de la propriété a ses registres comme l'état civil des personnes; son existence peut toujours être connue, toujours suivie dans toutes les mains par où elle passe, avec toutes les modifications qui peuvent en augmenter ou en diminuer la valeur, et ainsi, notre régime hypothécaire repose sur une base solide et sûre, en même temps que l'établissement de la propriété se trouve publié par des signes patents et des caractères certains. Néanmoins les droits occultes, les privilèges non soumis à l'inscription et les hypothèques légales n'en subsistent pas moins et ne sont pas un obstacle insurmontable à ce que, dans les circonstances ordinaires, la propriété immobilière obtienne de l'argent à bas prix."

La loi de 1855 a pour base le principe de la publicité des actes translatifs de la propriété et des droits immobiliers et pourtant elle laisse subsister les droits occultes dont l'exercice peut avoir pour conséquence l'expropriation du propriétaire apparent et la nullité, dans certains cas, des aliénations ou affectations hypothécaires par lui consenties. Tels sont: l'action en révocation de la donation pour cause d'inexécution des charges, pour ingratitude ou survenance d'enfants; le droit de retour conventionnel au donateur; l'action en réduction des donations; l'action en rescision d'un partage d'ascendant, ou entre cohéritiers, pour lésion de plus d'un quart;

celle de l'acheteur d'immeubles pour lésion de plus de 7/12 ; celle du nu-propriétaire contre l'usufruitier pour cause d'abus de jouissance ; l'exercice du droit d'exiger le rapport en nature ; l'action révocatoire de l'aliénation d'un immeuble dotal ; l'action paulienne en cas de fraude. Un examen attentif des titres de propriété permet seul de reconnaître l'existence de ces droits.

Les privilèges non soumis à l'inscription sont peu importants et ne s'exercent d'ailleurs sur l'immeuble que dans le cas fort rare d'insuffisance du mobilier, circonstance qui se présente rarement.

Restent les hypothèques légales qui en France existent indépendamment de toute inscription. Ces hypothèques sont d'ailleurs les mêmes que dans la province de Québec : l'hypothèque légale de la femme mariée sur les biens de son mari, et qui date du jour du mariage pour sa dot, et les conventions matrimoniales, du jour de l'ouverture des successions ou du jour des donations pour les sommes dotales qui proviennent de successions à elle échues ou de donations à elle faites pendant le mariage et à compter du jour de l'obligation ou de la vente, pour l'indemnité des dettes qu'elle a contractées avec son mari et pour le emploi de ses propres aliénés ; l'hypothèque légale des mineurs et des interdits sur les biens du tuteur, du tuteur officieux, du protecteur, du mari cotuteur de sa femme, tutrice d'enfants d'un autre lit, et enfin l'hypothèque légale de la couronne.

De combien de dangers est entouré le prêt sur propriété immobilière ! Ces droits occultes qu'une prescription trentenaire peut seule annuler, ces hypothèques légales que rien ne peut révéler, si l'honnêteté de l'emprunteur ne les accuse, aucun document ne les mentionne, aucun registre n'en conserve la trace ; et nous nous étonnons que la propriété foncière trouve difficilement à emprunter !

Il existe dans la loi française un moyen de se garantir contre ces dangers ; mais ce moyen ne pouvait être employé qu'en cas d'aliénation de la propriété : l'acheteur seul pouvait y recourir ; le prêteur en était privé. Ce moyen est la purge légale, c'est-à-dire un moyen accordé par la loi au tiers détenteur pour affranchir l'immeuble des hypothèques qui le grèvent du chef des précédents propriétaires. L'acquéreur seul pouvait faire connaître son achat et sommer tous ceux qui avaient ou une hypothèque légale ou des droits occultes de produire et de manifester leurs droits, car l'acquéreur n'achetait l'immeuble que libre de toutes charges provenant du fait des anciens propriétaires, et un délai était accordé aux ayants-droit pour les faire valoir. L'emploi de ce moyen d'affranchir l'immeuble de toutes hypothèques et charges, ou du

moins de connaître toutes celles qui peuvent l'affecter de quelque nature qu'elles soient, réservé jusqu'alors à l'aliénation, fut permis aux sociétés de crédit foncier dans tous les pays où le code civil français était en force. Laissons parler l'auteur du traité si complet sur le crédit foncier, M. Josseau, qui fut l'un de ses fondateurs :

“ Dans tous les pays où il existe des institutions de crédit foncier, la législation reconnaît en principe la publicité absolue des actes translatifs de propriété et des droits qui grèvent les biens offerts en garantie. La priorité de rang est tellement nécessaire à ces sociétés, qu'en Pologne, où le code Napoléon, qui admet les droits occultes, est demeuré en vigueur, ce code a été modifié pour rendre leur établissement possible ; et que, par le même motif, elles n'ont jamais pu s'organiser ni en France, ni dans les pays allemands de la rive gauche du Rhin.”

On sait, en effet, quel est le système du code civil en matière de transmission de droits réels et en matière d'hypothèques.

Il prescrit la publicité par voie de transcription pour les donations et les substitutions ; mais il ne l'exige pas pour les autres modes de translation de la propriété, ni pour les droits réels qui peuvent, en la grevant, diminuer sa valeur. La constitution ou la transmission des servitudes, des droits d'usage, d'habitation, d'antichrèse, ne sont assujetties à aucune publicité vis-à-vis des tiers. L'action résolutoire du vendeur non payé de son prix peut s'exercer pendant trente ans, et même pendant un plus grand nombre d'années, s'il y a eu des causes de suspension de prescription, sans que rien révèle l'existence de ce droit à l'acquéreur ou au prêteur sur hypothèque.

Il existe, en outre, une foule d'actions qui peuvent leur être inconnues jusqu'au jour où elles s'exercent.

Enfin, les hypothèques légales des femmes, des mineurs et des interdits, sont dispensées d'inscription et constituent une charge occulte qui grève presque la totalité des immeubles situés sur notre territoire.

Dans un tel état de choses, comment les sociétés pourraient-elles prêter avec une entière sécurité ? Que devient la garantie sous l'empire d'une loi qui n'offre pas au prêteur le moyen de s'assurer, quel que soit le soin avec lequel il vérifie les titres, que son débiteur est réellement propriétaire des biens hypothéqués et qu'il n'en sera pas dépossédé par un tiers nanti d'un titre ayant acquis date certaine antérieurement au sien ?

Tous ces dangers ne sont point imaginaires, et si, dans la pratique, ils ne se réalisent pas toujours, s'il est juste même d'imputer

à l'imprudence des créanciers, qui ne font pas toutes les vérifications nécessaires, une partie des pertes qu'ils éprouvent, il faut aussi reconnaître que, dans beaucoup de cas, les vices de notre législation sont pour les hommes les moins aventureux une source de déceptions impossibles à éviter.

En présence de ces périls, que devait faire le législateur pour donner aux sociétés de crédit foncier les sûretés essentielles à leur succès ?

Il avait trois partis à prendre : Il pouvait suspendre toute mesure relative au crédit foncier, jusqu'à ce que le système hypothécaire ait été modifié dans ses vices les plus saillants. Assurément, jamais réforme n'a été mieux justifiée ou mieux préparée que celle-là. Mais cette réforme, qui divise les jurisconsultes, présente de nombreuses difficultés : elle peut se faire longtemps attendre.

Un second parti s'offrait au législateur : Il pouvait exiger la publicité de tous les droits occultes vis-à-vis de la société du crédit foncier. Mais ce parti avait l'inconvénient de faire, à l'occasion d'une institution spéciale, des modifications d'une extrême gravité à notre droit civil et de mettre en présence sur le même sujet deux législations différentes. Ce parti n'a pas prévalu.

Il y en avait un troisième moins radical, mais qui a paru suffisant pour permettre aux sociétés de crédit foncier, sinon de prendre un complet essor, du moins de s'organiser et de s'acclimater dans notre pays. Il consistait à mettre ces sociétés à même de connaître, avant de réaliser leurs prêts, tous les droits occultes qui peuvent exister sur les immeubles. Or, notre droit civil contient pour cela un expédient, c'est la purge légale.

La purge est d'origine française ; sa première application, sous forme de décret volontaire, reposait sur ce principe que l'expropriation ou décret forcé faisait passer l'immeuble entre les mains de l'acquéreur franc et net de tous droits réels.

Sans rappeler ici l'histoire de ses transformations, nous constaterons seulement que, dans l'ancien droit, elle libérait l'immeuble de toutes les créances et ne laissait pas même subsister les droits des femmes et des mineurs.

Sous le code civil, la purge a un double objet. Elle est le moyen accordé au tiers détenteur pour affranchir l'immeuble des hypothèques et privilèges qui le grèvent du chef des précédents propriétaires et prévenir les poursuites des créanciers hypothécaires. Elle est aussi le moyen de faire apparaître, par une mise en demeure, toutes les hypothèques occultes qui grèvent l'immeuble acquis.

Mais, en France, la purge n'a lieu qu'en cas d'aliénation ; elle

ne peut être pratiquée par le prêteur sur hypothèque. Pourquoi cela? Pourquoi contraindre le mari ou le tuteur qui a besoin d'argent à vendre son bien, au lieu de contracter un emprunt sur hypothèque? Qu'imagine-t-il pour conserver son bien? Il le vend à réméré, paie des frais considérables, purge, et souvent ne peut pas rentrer dans sa propriété, qui échappe ainsi, comme garantie, à l'exercice des droits des incapables. Est-ce un mari qui a besoin d'emprunter? Il fait obliger sa femme personnellement et solidairement avec lui. Or, ne sait-on pas que l'aliénation fait perdre à l'incapable son hypothèque, que l'obligation solidaire le compromet, tandis que la purge en matière de prêt ne lui fait perdre vis-à-vis du prêteur que son rang, qu'il recouvre après le remboursement? L'application de la purge au contrat de prêt serait donc, en général, suivant nous, une chose utile à l'emprunteur autant qu'au capitaliste.

Par la loi du 10 juin 1853, le crédit foncier fut autorisé à recourir à la purge légale, toutes les fois que cette précaution serait jugée nécessaire.

Dans le Bas-Canada, l'emploi de la purge légale serait inutile par suite des modifications du code civil qui oblige toutes les hypothèques à l'inscription, moins un petit nombre sans importance et qui ne peuvent guère être dissimulées; aussi si nous avons énuméré si longuement les dangers et leurs remèdes, qui pour le prêteur canadien n'existent point, avons-nous eu pour but de bien faire comprendre de quelles minutieuses précautions les sociétés de crédit foncier s'entourent et de quels privilèges, pour sauvegarder les intérêts qu'elles ont en mains, la législation les a favorisées. C'était mettre en relief l'importance que les gouvernements attachaient à leur bon fonctionnement et la garantie que de tels privilèges donnaient aux prêteurs de la sécurité de leur gage.

Enfin l'enquête sur la demande d'emprunt se clôt par l'examen des titres produits.

La demande d'emprunt étant instruite, tous les titres étant réunis, il est procédé à la réalisation du prêt. Cette réalisation étant subordonnée au résultat des formalités hypothécaires, deux actes ont été jugés nécessaires pour la constater. Le premier est conditionnel, le second est l'acte définitif ou de réalisation.

L'acte conditionnel renferme toutes les conditions du contrat; il énonce notamment le montant du prêt, le chiffre et les termes de paiement des annuités, la durée de la libération, l'obligation de l'emprunteur, la désignation des immeubles, l'établissement de la propriété, l'affectation hypothécaire, la déclaration de l'état civil de l'emprunteur, le transport de l'indemnité éventuellement due

par la compagnie d'assurance en cas de sinistre, et les diverses conventions particulières entre les parties.

Nous avons déjà fait connaître les règles concernant le maximum du prêt. Le montant de l'annuité à payer est en raison de la durée stipulée pour le remboursement de la somme empruntée. Ainsi l'emprunt contracté au crédit foncier pour 50 ans, en obligations à 5 p. %, s'éteint au moyen d'une indemnité de 6 frs. 6 cts. p. %, ainsi composée (en chiffres ronds) : Intérêt 5 p. % ; frais d'administration, 0 fr. 60 cts. ; amortissement 0 fr. 46 cts.

Le tableau qui suit indique le montant des annuités à payer pour l'amortissement de prêts d'une durée de dix à soixante ans.

TABLEAU.

Prêts à l'intérêt de 5 pour 100.

Annuités à payer pour prêts sur propriétés bâties et sur les propriétés urbaines.

DURÉE DU PRÊT.	ANNUITÉS A PAYER.	DURÉE DU PRÊT.	ANNUITÉS A PAYER.
60 ans	francs 5.87.2359	42 ans	francs 6.31.8596
55 "	" 5.95.4043	41 "	" 6.36.0510
50 "	" 6.06.0000	40 "	" 6.40.5210
49 "	" 6.08.8070	35 "	" 6.67.9424
48 "	" 6.11.5324	30 "	" 7.07.0680
47 "	" 6.14.4252	25 "	" 7.65.1612
46 "	" 6.17.4974	20 "	" 8.56.7248
45 "	" 6.20.7618	15 "	" 10.15.5528
44 "	" 6.24.2332	10 "	" 13.42.9426
43 "	" 6.27.9266	5 "	" 23.45.1873

Aussitôt après la signature du contrat conditionnel, la société prend inscription à son profit, au bureau des hypothèques, sur les biens donnés en garantie pour le montant du prêt en capital et intérêts, et il est procédé à la purge légale, si elle est jugée nécessaire.

Après l'accomplissement de toutes les formalités que nous venons d'indiquer, et s'il n'est survenu aucune inscription primant celle du crédit foncier, la réalisation du prêt a lieu et la remise entre les mains de l'emprunteur, soit en numéraire, soit en obligations foncières, du montant du prêt est opérée, après paiement par lui de tous les frais d'actes, de purge et d'estimation.

C'est là l'acte définitif de la réalisation du prêt; l'emprunteur est enfin en possession de la somme qu'il désire soit pour l'amélioration de sa propriété, soit pour tout autre objet, et le crédit foncier est devenu son premier créancier hypothécaire. Que l'emprunteur tienne son engagement, c'est-à-dire, paie au jour fixé l'annuité qu'il s'est engagé à fournir, et à l'expiration de la durée du prêt sa propriété revient en ses mains libre et franche de toute hypothèque. Elle est libérée. C'est cette libération par les annuités que nous avons maintenant à étudier.

L'annuité est la redevance due, chaque année, par l'emprunteur à la société. Elle est payable les 31 janvier et 31 juillet de chaque année, en espèces. Elle comprend l'intérêt, l'amortissement et les frais d'administration. Le paiement de cette annuité, comme on l'a vu dans le tableau précédent, pendant le nombre d'années fixé dans le contrat, éteint complètement la dette. C'est dans l'organisation de ce mode de libération qu'est le secret des avantages offerts par les institutions de crédit foncier. L'extinction de la dette par annuités répond essentiellement aux besoins de la propriété: seule elle peut lui permettre d'emprunter sans imprudence pour améliorer ses immeubles.

L'annuité, nous l'avons dit, comprend d'abord l'intérêt sur la somme avancée; le taux auquel la société du crédit foncier de France prête est de 5 pour 100. Evidemment ce taux ne peut être la règle pour tous les états. L'argent, comme toute espèce de marchandise, est soumis à la loi de l'offre et de la demande, et son loyer doit dépendre du plus ou moins de recherche qu'il éprouve. Si certains pays comme la France ont fixé un maximum du prix du loyer de l'argent, qu'il est illégal de dépasser, il n'en est point ainsi partout, et bien souvent dans les moments de pénurie de numéraire ou de crise, les lois sur l'usure ont dû nécessairement être violées ou des surcroits de commission être ajoutés pour dissimuler le mépris complet de la limite usuraire. Aussi ce taux de 5 pour 100 d'intérêt, quoique fort désirable, ne peut pas être pris pour base dans un état nouveau où la rareté de l'argent donne une plus grande valeur à son prêt.

Le second élément de l'annuité est l'amortissement. Nous savons que l'amortissement est une certaine somme payée annuellement à la société du crédit foncier, qui, capitalisée et produisant intérêt, reconstitue dans un temps donné le capital emprunté de la compagnie. La somme annuelle affectée à l'amortissement est donc basée sur la durée du prêt. Si, par exemple, fr. 0. 27.24, payés annuellement et capitalisés tous les six mois, reconstitue en soixante ans la somme de fr. 100, il est évident que si le prêt eut été fait

pour 10 années seulement, la somme nécessaire à l'amortissement dans le même laps de temps devrait être plus considérable et serait en effet de fr. 7 82.94 ; pour établir l'amortissement, il faut donc savoir la durée du prêt et calculer quelle somme à intérêts à 5 p. %, capitalisée tous les six mois et payée chaque semestre, formerait à l'expiration du prêt une somme égale à son montant.

Le troisième élément constituant l'annuité, c'est la somme affectée aux droits de commission et aux frais d'administration. Cette somme, qui, après défalcation des frais d'administration, constitue le seul bénéfice, le seul profit de la compagnie, a été fixée par la loi, à 60 centimes par 100 francs, soit les six dixièmes de un pour cent ; en Allemagne, cette commission est fixée par la loi à un pour cent. Cette commission, qui pourrait la reprocher à la compagnie ? L'emprunteur n'en retrouve-t-il point l'équivalent dans le crédit de l'établissement lui-même, qui, grâce à la confiance dont il jouit, parvient à placer l'emprunt à un taux bien inférieur à celui que le prêteur, directement approché, exigerait ?

Ainsi l'annuité, qui comprend l'intérêt de la somme avancée, l'amortissement de cette même somme et enfin la commission et les frais d'administration de la compagnie foncière se décomposent comme suit :

Annuité à payer pour rembourser un capital de 100 francs emprunté au taux de 5 p. % d'intérêt et 0 fr. 60 centimes p. % de commission, pour une durée comprise de 5 à 60 ans.

Durée de l'emprunt.		DÉCOMPOSITION DE L'ANNUITÉ.				Durée de l'emprunt.		DÉCOMPOSITION DE L'ANNUITÉ.			
		Amortissement.	Intérêts.	Commission.	Montant de l'annuité.			Amortissement.	Intérêts.	Commission.	Montant de l'annuité.
Ans.	Francs.	Frs.	Frs.	Frs.	Ans.	Francs.	Frs.	Frs.	Frs.		
60	0.2724	5.00	0.60	5.8724	40	0.8252	5.00	0.60	6.4052		
55	0.3540	5.00	0.60	5.9540	35	1.0794	5.00	0.60	6.6794		
50	0.4624	5.00	0.60	6.0624	30	1.4707	5.00	0.60	7.0707		
49	0.4881	5.00	0.60	6.0881	25	2.0516	5.00	0.60	7.6516		
48	0.5153	5.00	0.60	6.1153	20	2.9672	5.00	0.60	8.5672		
47	0.5443	5.00	0.60	6.1443	15	4.5555	5.00	0.60	10.1555		
46	0.5750	5.00	0.60	6.1750	10	7.8294	5.00	0.60	13.4294		
45	0.6076	5.00	0.60	6.2076	5	17.8518	5.00	0.60	23.4518		

Ce tableau permet facilement de voir les avantages du mode de libération par amortissement sur le mode ordinaire. Prenons un exemple et faisons la comparaison : Une personne emprunte au crédit foncier une somme de 10.000 francs remboursable en 20 ans.

Au taux du tableau ci-dessus, l'annuité est de 856 frs. 72 centimes. Il paie donc, pour être entièrement libéré, 20 fois son annuité de 856 frs. 72 cts., soit.....	frs. 17.134.40 cts.
S'il s'était adressé à un capitaliste ordinaire, se contentant de l'intérêt de 5 p. % ou 500 frs. par an, il aurait payé pendant 20 ans, vingt fois son intérêt, soit.....	f. 10.000
Et il devait rembourser le capital, soit..	“ 10.000
	<hr/>
Total.....	f. 20.000 frs. 20.000.00
	<hr/>
Différence en plus.....	frs. 2.865.60 cts.

Si l'emprunt a été contracté pour 50 ans, la différence sera bien plus sensible.

En effet, l'annuité étant dans ce cas de 606 frs. l'emprunteur aura payé au crédit foncier, pour se libérer, une somme totale de.....	frs. 30.300
Tandis qu'il aura payé au capitaliste ordinaire : 1 ^o Intérêts pendant 50 ans.....	frs. 25.000
2 ^o Remboursement.....	“ 10.000
	<hr/>
Total.....	frs. 35.000 35.000
	<hr/>
Différence en plus.....	frs. 4.700

A cet avantage considérable s'en ajoute un autre non moins important ; c'est la faculté accordée à l'emprunteur de se libérer par anticipation et même par fractions. Ainsi la dette n'est jamais exigible ; elle est toujours remboursable.

Dans l'exemple ci-dessus, nous avons admis l'hypothèse d'un capitaliste consentant à prêter pour un temps aussi long, hypothèse peu probable. Les prêts de longue durée ne se continuent, généralement, qu'au moyen de prorogations successives, dont les frais augmentent considérablement le loyer de l'argent, et aussi nous avons admis qu'à l'échéance du prêt la somme pour le rem-

boursement se trouvait prête. Combien est plus facile ce remboursement insensible par annuité, qui ne met point l'emprunteur en présence d'une échéance fatale.

Lorsqu'on n'est pas initié au mécanisme des institutions de crédit foncier, on a peine à comprendre comment une somme aussi faible que celle affectée chaque année à l'amortissement peut, à l'expiration d'un terme relativement court, reconstituer le capital lui-même. C'est par la puissance de l'intérêt composé : cette reconstitution est le résultat de l'accumulation des intérêts produits chaque semestre, par la capitalisation de la somme affectée à l'amortissement.

Dans le tableau qui précède, il est facile de remarquer l'accroissement progressif, à chaque semestre, des sommes affectées à l'amortissement et la diminution successive, au contraire, de celles affectées à l'intérêt. On est frappé surtout de ce fait, que l'amortissement, qui est très-lent pendant les premières années, marche très vite pendant les dernières. Cela tient à ce que, l'annuité restant toujours la même, les frais d'administration et le *taux* de l'intérêt ne variant pas, le *chiffre* affecté, par semestre, à l'acquittement de cet intérêt diminue à mesure que le capital s'amortit lui-même : par conséquent, la fraction d'annuité destinée à l'amortissement s'augmente d'autant, et produit, par la capitalisation, une somme d'intérêt de plus en plus élevée.

Dans cette troisième partie de ce travail, nous avons étudié le fonctionnement de la société de crédit foncier et particulièrement les règles qui concernent les prêts : quelles réserves s'impose la compagnie dans ses prêts, à qui prête-t-elle, comment prête-t-elle et comment opère-t-elle la libération de la propriété. Ces règles nous sont connues. Il nous reste à voir de quelles armes elle est munie contre les débiteurs et d'étudier la nature des obligations qu'elle émet et si ces obligations sont entre les mains du prêteur de véritables titres hypothécaires.

L. RICHER.

(à continuer)

CHRONIQUE PARISIENNE

Il faut rendre cette justice à notre public qu'après la politique, ce qui l'occupe le plus présentement, c'est la nature. Les merveilleux secrets qu'on lui a arrachés depuis cent ans, les sources poétiques particulières où s'est abreuvé notre siècle, ainsi que les voyages et les expériences qui en ont marqué le cours, le roman descriptif enfin, les arts, la navigation, l'industrie, et ce réalisme d'une opinion qui ayant tout abjuré et veut néanmoins se reprendre à quelque chose d'un peu solide, tout s'est conjuré pour accréditer cette étude au-dessus, et nous pouvons bien l'ajouter, au détriment des autres.

Qui eut pu prévoir en effet, il y a cent ans, d'aussi stupéfiantes découvertes ? Qui n'eut ri aux éclats si on eut dit alors qu'avec quelques fils de métal, des mâts portant des tasses à café, un peu de zinc et un peu de cuivre, on pourrait correspondre d'un bout du monde à l'autre ? Qui n'eut traité de fou celui qui eut parlé d'entraîner les navires avec de l'eau bouillante et du charbon, d'immerger un câble à l'effet de converser nuit et jour entre Anglais et Américains, d'éclairer les villes au gaz, et de faire dessiner nos portraits par la lumière ?

Mais le monde est ainsi fait qu'il passe souvent et volontiers d'un extrême à l'autre. Aussi, après les grandes découvertes obstinément repoussées comme irréalisables, s'empresse-t-il de croire à l'impossible. Quand les premières Mongolfières se furent élancées dans les airs, les mêmes savants qui, l'année précédente, niaient la possibilité de s'élever de quelque manière que ce fût, frappèrent une médaille pour proclamer l'atmosphère navigable, et une vieille douairière du faubourg St. Germain dit à ce sujet non sans humeur : Vous verrez qu'ils trouveront le moyen de ne pas mourir tout justement quand je serai morte !

C'est ce qui fait qu'aujourd'hui l'homme ne doute plus de rien, nul ne pouvant prévoir l'avenir d'une idée. Il se croit autorisé à tout convoiter parce qu'il pense être en mesure de tout entrepren-

dre. Ce qui le fatigue, ce n'est pas ce qu'il a fait, c'est, comme le disait Lord Palmerston, ce qu'il n'a encore pu faire. Et nous Français, qui en nous appropriant les inventions, ne manquons pas de les perfectionner au point d'en tirer des agréments inespérés et d'en décupler l'énergie, nous sommes plus ardents que qui que ce soit, à cette poursuite des secrets de la nature.

Aussi les sciences naturelles qui avaient déjà pris au début du siècle un si rapide essor, tendent-elles à se populariser, ou comme on le dit, à se *vulgariser* chaque jour davantage. Nous avons donc toute une littérature dite de vulgarisation, sous ce titre alléchant de *Bibliothèque des Merveilles*. C'est une série de jolis volumes copieusement illustrés où les profanes sont invités à s'initier aux mystères. Les maîtres qui enseignent là nous disent sans aucune modestie, qu'il n'y en aura plus après eux... Qu'on les suive seulement avec attention, qu'on les écoute. Ce que le burin impuissant n'aura pu représenter on pourra l'apercevoir dans le cristal de leur parole ; et la démonstration suppléera à l'image, si l'usage vient à manquer à la démonstration. Enfin, on dépouillera la science de tous ses engins terrifiants, on la tirera de son laboratoire empesté, on l'arrachera aux ombres de son sanctuaire et au grand jour de la vulgarisation, chacun pourra être le prêtre familier de cette divinité jusqu'alors inaccessible.

Soyons justes. La moitié environ de ces jolis volumes tiennent leurs promesses. Quant aux autres, pavés de bonnes intentions comme l'enfer, il y a pourtant quelque bien à en dire. Ils ont sur le Roman cet avantage qu'on en sort plus sérieux, sinon toujours plus savant et avec la disposition, le cas échéant, d'en apprendre davantage.—Mais que de réserves à faire ! surtout lorsqu'à propos de *merveilles célestes* par exemple, on entreprend sur le surnaturel et le dogme de la création ; et que l'on mêle aux *merveilles de l'aérostation* des effusions panthéistes ! Il ne faudrait pas non plus pousser le merveilleux jusqu'à prêter une âme aux végétaux, d'écrire l'amour des oiseaux en style de roman-feuilleton, substituer ouvertement l'intelligence à l'instinct, quand il s'agit de bêtes sans raison et, comme l'a fait Michelet, ravalier l'homme à force de chanter l'insecte.

Je voudrais persuader à tous ceux qui se sont instruits ou simplement amusés avec les livres bleus de la *Bibliothèque des Merveilles*, qu'ils trouveront beaucoup mieux, dans des ouvrages de vulgarisation plus récents, et cela sans sortir de la maison Hachette.

Chaque année, M. Louis Figuier y fait paraître un modeste volume qui est d'un intérêt vraiment universel au point de vue où nous sommes placés. C'est une revue annuelle de l'astronomie,

de la physique, de la chimie et de la mécanique, un bulletin de l'hygiène publique et des voyages, un compte-rendu des découvertes en histoire naturelle et en agriculture, et des applications les plus récentes de la marine et des arts industriels; enfin, un résumé succinct des travaux de nos sociétés savantes, suivi d'une nécrologie intéressante, relevé des pertes que la science a faite dans le courant de l'année qui a précédé. On ne saurait mieux justifier, vous le voyez déjà, le beau titre d'*Année Scientifique*.

L'auteur, M. Louis Figuier, n'est pas le premier venu. En dehors de la *Bibliothèque* dont nous parlions plus haut et bien au-dessus du niveau littéraire et scientifique de ceux qui y écrivent, il a publié en livraisons deux immenses ouvrages, qui avant même d'être achevés, ont eu le temps de devenir célèbres. *Les Merveilles de la Science* et *Les Merveilles de l'Industrie* forment aujourd'hui de splendides in-quartos, qui seraient des albums, si un tel mot pouvait se dire d'un luxe aussi sérieux, d'une œuvre aussi relevée et aussi monumentale. Ils sont ornés de dessins, de cartes, de plans, de gravures sur bois et sur acier. Le lecteur plonge sans se déranger dans les puits miniers les plus profonds et tient au bout de son doigt toutes les machines. Assis sur le pas de sa porte en été, ou les pieds sur les chenets en hiver, il peut à travers mers et continents, voyager, observer, admirer, raisonner, conclure; sans imaginer toujours que de fatigues subies et périls courus représente ce voyage dans un fauteuil... sans penser que ce qu'il parcourt des yeux dans un instant en feuilletant quelques planches, des hommes courageux ont mis des années à le découvrir, quelques-uns au péril de leur vie.

C'est ce côté descriptif des sciences naturelles qui a aujourd'hui la vogue. L'homme s'est subitement pris d'amour et de curiosité pour la terre qui le porte. Il veut, qui l'en blâmerait? connaître avant tout son domaine, et assurer ses pieds, après avoir si souvent et si vainement essayé des ailes. Les ballons eux-mêmes ne sont plus que des instruments d'expériences géographiques, et ce n'est pas pour quitter, c'est pour côtoyer la terre, que l'on cherche à les diriger. Bref, la géographie tend de plus en plus à devenir en France une connaissance populaire et les voyages d'explorations et de découvertes offrent à tous un intérêt croissant. Ce ne sont pas seulement les savants qui s'en préoccupent, le public *profanum vulgus* suit avec une attention passionnée les péripéties de ces héroïques et utiles aventures. Peu de noms ont été plus fameux de nos jours que ceux du Docteur Livingstone, peu d'événements ont excité autant d'émotion que la découverte par l'américain Stanley de ce même Livingstone, dont le monde entier s'informait.

Nous avons déjà des *Dictionnaires Géographiques*. Voici maintenant une *Histoire de la Géographie*. M. Vivien de St. Martin nous y expose à grands traits l'état des connaissances géographiques à chaque grande époque de l'histoire du monde. Depuis l'Odyssée jusqu'aux expéditions au Pôle nord, depuis les campagnes du peuple Juif jusqu'à celles de la France et de la Prusse, l'auteur nous conduit, son crayon à la main, à la suite des voyageurs et des armées, et en même temps il nous trace l'histoire de la science proprement dite. Il nous apprend à quelle époque on a commencé à chercher la mesure exacte du globe et après quels tâtonnements et quelles erreurs on y est enfin parvenu.

Ce n'était pas assez. Comme toutes les puissances du jour, la géographie descriptive a voulu avoir son organe, son journal. Il sort encore des presses fécondes de la maison Hachette, et nous arrive sous ce titre affriandant : *Le Tour du Monde*. C'est un retour des voyages les plus récents et des expéditions les plus dramatiques. Des gravures comme toujours éclairent la route et expliquent le texte en fixant l'imagination. *Le Tour du Monde* en est à sa 16ième année d'existence, sans avoir vu un seul instant hésiter sa vogue, sans avoir pu lasser le succès.

Parmi les heureux conteurs qui ont cherché et trouvé dans ce recueil leur premier auditoire, plusieurs sont rapidement devenus célèbres et aujourd'hui ils publient séparément leurs récits de voyages, après y avoir mis la dernière main. M. Paul Marcoy nous conduit dans l'Amérique du Sud et dans les vallées de Quinquinas. Le capitaine Bouyer explore pour nous la Guyane française. Dans un splendide volume, M. Rousselet nous décrit les merveilles pour la plupart inédites de l'Inde des Bajahs. Avec M. François Garnier, nous apprenons en quelques jours de lecture attrayante, ce qui a coûté à l'auteur trois années d'audacieuses explorations, où l'un de ses compagnons hélas! devait tomber martyr de son zèle scientifique. M. d'Abbadie a séjourné douze ans dans l'Ethiopie qu'il entreprend de nous décrire; et M. Raynal connaît, pour y avoir hiverné 20 mois après un épouvantable naufrage, les récifs des îles Auckland.

Les sources du Nil, à elles seules, ont inspiré plus de projets et mis en train plus de caravanes que la toison d'or. Elles ont leur catalogue et aussi hélas! leur martyrologe d'explorateurs, leur armée de savants, leur musée d'objets curieux, leur bibliothèque de livres où il faut ranger en première ligne, les œuvres à jamais méritantes d'un Speke, d'un Baker, d'un Livingstone et de bien d'autres, que la célébrité n'a pas encore suffisamment récompensés

parce que leurs efforts, en restant obscurs, ont empêché de briller leurs découvertes.

Plus près de nous, dans des contrées que la gravure et l'histoire ont fouillées à l'envi, sur des plages que les poètes et les voyageurs ont chantées depuis les origines de la civilisation jusqu'à notre époque et que parcourent encore en tous sens des nuées de désœuvrés et de touristes, quelques écrivains originaux n'ont pas craint de prendre la plume, et d'entreprendre pour la centième fois d'égaliser la magnificence des descriptions à la magnificence du spectacle. Tels M. Francis Wey dans son bel album in-folio sur *Rome*, M. Davillier dans son in-quarto sur *l'Espagne* et les innombrables *Guides* en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et sur les bords du Rhin : si bien que quelques-uns ont mérité de s'entendre dire qu'ils avaient *découvert* les pays qu'ils décrivent.

Mais cette flatterie trouverait peut-être mieux sa place ailleurs et je ne la décernerais quant à moi, qu'à ceux qui comme M. de Beauvoir ont donné à leurs récits la plus grande somme d'informations inédites, l'intérêt le plus vif et le plus soutenu et la forme littéraire la plus exquise. A ces divers points de vue, le *Voyage autour du Monde* est un chef-d'œuvre, un de ces livres que ceux-là même qui ont fait le même voyage ne peuvent se lasser de feuilleter.

A n'en croire que le titre de ses ouvrages, M. Jules Verne serait allé encore bien plus loin. *Vingt mille lieues sous les Mers* : *De la terre à la Lune* : *Cinq semaines en Ballon* : *Voyage au centre de la Terre* : *Promenade autour de la Lune*. Tels sont les récits étourdissants que l'auteur ne craint pas d'offrir au peuple le plus sceptique de l'univers tout en avouant avec la plus aimable bonne grâce qu'ils sont fantastiques. Mais ne vous y trompez pas : Nous ne sommes pas là en présence d'une fantaisie ordinaire. Ce beau roman est celui de la science ; et étant donnée quelques découvertes qui nous manquent encore et un outillage qui n'est pas inventé, il pourra très-bien devenir de l'histoire, une belle histoire prophétique des progrès que le monde attend de ses recherches infatigables et de la providentielle et gracieuse permission de Dieu.

En finissant, je me reproche de m'être attardé à cette nomenclature et d'avoir attribué à tous ces beaux livres une place qui déjà semble contestable et un intérêt qui, sûrement, va leur être déjà disputé. Tous en effet le cèdent en importance et probablement aussi en charme descriptif, à celui qu'il me reste à vous signaler et dont nous ne tournons encore que les premières feuilles.

La *Nouvelle Géographie Universelle*, par Elisée Reclus, n'énonce

qu'imparfaitement dans un titre si vaste, les trésors qu'elle renferme. Par cet intitulé, elle fait penser à la géographie conventionnelle que nous avons tous plus ou moins apprise par cœur à l'école, et qui consiste à citer les longitudes et les latitudes, à énumérer les villes, capitales, divisions politiques et administratives. Or la nouvelle géographie ne sera rien de tout cela. Comme l'indique le sous-titre, que je prends la liberté de préférer au titre principal, ce sera la description de *la Terre et des Hommes*, description complète, vivante, liée; assortie à tous les progrès de la science, à tous les récits des voyageurs, à toutes les recherches de l'histoire: coup d'œil d'ensemble sur la vie du globe, analyse détaillée de ses phénomènes: monographie animée de notre planète dans le passé, le présent, l'avenir même: son travail, ses ruines, sa sourde et incessante reconstruction; la marche des peuples et des mers, la localisation variable et successive de la terre habitable échangeant son domaine avec les eaux; tout cela si j'en juge par les premières livraisons que j'ai sous les yeux, sera traité de main de maître.

Sans doute, ce travail est énorme. Mais mieux qu'aucun autre, notre auteur y semble préparé. Dans un ouvrage antérieur et intitulé: *La Terre*, il se trouve avoir donné une sorte de préface à son travail actuel. Car c'est la description des mouvements généraux qu'il va maintenant suivre en détail à travers chacune des parties du globe.

Il y a quelques années, peu de temps avant les événements qui ont déterminé pour Elisée Reclus des malheurs politiques sur lesquels j'aime mieux tirer un voile, les critiques saluaient l'apparition d'un petit volume bien original dans son fond et dans sa forme. C'était intitulé: *Histoire d'un Ruisseau*; et chose rare, le livre donnait plus encore qu'il ne promettait. Il chantait l'odyssée de la goutte d'eau, et déroulait la description de son œuvre immense. Depuis le moment où elle plane condensée en nuage jusqu'à celui où elle couronne de frimas les hauteurs et filtre jusqu'aux réservoirs, qui par des veines secrètes et des conduits de marbre et d'or, abreuvent les sources; depuis l'heure où échappant à l'obscurité au fond de cette même source, elle bouillonne, en jonglant avec les paillettes de quartz et de mica et reflète gaîment la lumière, jusqu'à l'heure où saturée de débris, elle dégorge pesamment dans la mer avec le fleuve, l'auteur ne l'a pas un instant perdu de vue. Il lui fait dire tout ce qu'elle a rencontré chemin faisant: ce qu'elle abreuve, ce qu'elle charrie, ce qu'elle caresse, ce qu'elle ébranle, ce qu'elle dissout. Ici, c'est la source, avec sa vasque d'azur et ses joncs tremblants; là, c'est l'eau du

désert, si propice aux caravanes. Puis c'est le torrent affolé qu'elle précipite, la grotte qu'elle creuse, le gouffre où elle dort, le ravin qu'elle dessine, les rapides où elle se heurte contre une pierre moussue, l'enveloppant comme d'un globe de verre transparent et ceignant sa base d'un liseré d'écume, les cascades, etc. L'auteur a tout vu, tout observé : les sinuosités et les remous, l'inondation et les ensablements, les îlots, le bain, la pêche, le moulin et l'usine, la barque et le train de bois ; il a suivi sa goutte d'eau dans la cité et sans oublier le point de départ, est arrivé avec elle jusqu'à l'océan, ne l'abandonnant qu'au seuil de cette nouvelle et plus vaste carrière.

Ceux qui ont lu ce petit livre, œuvre de jeunesse sans doute, mais aussi œuvre d'observation, s'expliquent le succès qui acclame, après dix ans de travaux sérieux, l'auteur de la *Nouvelle Géographie Universelle*.

TH. B.

BIBLIOGRAPHIE

LES VENGEANCES, poème, par L.-Pamphyle LeMay, Québec,
C. Darveau, pp. 323.

Trois cent vingt-trois pages de poésie, ce n'est pas peu de chose, et il faut tout d'abord féliciter M. LeMay de sa fécondité. De tels efforts sont rares dans notre pays. Déjà nous connaissions l'auteur de la belle traduction d'*Evangéline* pour un travailleur persévérant et consciencieux; mais le public, qui avait lu cependant ses *Poèmes Couronnés* et les avait accueillis avec faveur, a peut-être éprouvé une surprise—surprise agréable, en vérité—en recevant ce fort volume d'une composition entièrement originale. L'auteur est désormais en possession d'une réputation sérieuse à laquelle une critique élaborée pourrait seule rendre justice. Ne pouvant faire aujourd'hui cette étude, nous publierons un extrait des *Vengeances* afin de donner à nos lecteurs une idée de l'œuvre nouvelle de M. LeMay.

PAPINEAU

Un peuple, en ces temps-là, montait sur le calvaire,
Un peuple qu'on voulait balayer de la terre ;
Un peuple de héros sourdement opprimé :
Et le maître orgueilleux, par la haine animé,
De ce peuple oubliait les dévouements sublimes,
Rivait d'infâmes fers à des mains magnanimes.
Et nul jour au martyr ne rapportait l'espoir ;
Et, sur ce peuple saint, le ciel voilé de noir
Ne laissait plus descendre un consolant sourire.
Le tyran eut voulu dès longtemps le proscrire
Comme il chassa jadis, pour lui voler son bien,
De ses tranquilles bords, l'heureux Acadien.

Et toujours s'élevaient de la terre et de l'onde
 Un long gémissement, une plainte profonde !
 Le ruisseau qui courait dans les fertiles prés,
 Les insectes, les fleurs aux corsages pourprés,
 Les arbres qui voilaient la route solitaire,
 Les épis dont le front s'inclinait vers la terre,
 La brise qui jouait dans la voile de lin,
 L'oiseau qui de son nid sortait dès le matin,
 Tout semblait prendre part à la douleur immense
 De ce peuple écrasé par l'orgueil en démence.
 Tout priait avec lui, tout avec lui pleurait,
 Et le lien fatal chaque jour se serrait !

Cependant une voix retentit sur nos rives ;
 Et ses accents émus dans les âmes plaintives
 Portent un nouveau trouble, un sentiment nouveau.
 Un homme s'est levé sous le fouet du bourreau ;
 Un homme plein d'amour pour le peuple qui souffre ;
 Un homme qui s'indigne et veut sortir du gouffre
 Où l'ont précipité les plus iniques lois !
 Il proclame des siens les grands, les nobles droits ;
 Il flétrit du tyran là politique louche ;
 Et les brillants discours jaillissent de sa bouche
 Comme une lave d'or des bouches d'un volcan,
 Comme les flots de feu du fond de l'océan
 Que soulèvent, la nuit, les vents et la tempête.
 Et le peuple s'émeut et relève la tête.
 Il sent qu'il n'est pas fait pour mourir dans les fers,
 Et qu'il doit être libre en ce libre univers !
 Il approche du maître et le regarde en face.
 Et le maître irrité, surpris de tant d'audace,
 Arme sa soldatesque et dresse les gibets.
 Mais le héros sourit de ces sombres apprêts.
 Assez longs ont été les jours de la souffrance :
 Parfois le désespoir fait naître l'espérance.
 Sa parole de feu court sur l'aile du vent ;
 Et le peuple s'agite ainsi qu'un lac mouvant.
 Le laboureur pensif a de sourdes colères
 En promenant le soc dans le bien de ses pères.
 L'image du despote apparaît à ses yeux
 Comme, au milieu de l'ombre, un fantôme odieux ;
 Et la voix du héros qui brise ses entraves
 Et pleure sur le sort de ses frères esclaves,

Lui rend la fermeté, le courage et le cœur.
O Papineau, ton nom comme un aigle vainqueur
Plane majestueux sur ta jeune patrie !
Il porte l'espérance à la terre flétrie
Par le joug écrasant d'un maître sans pitié !
Il fait trembler ceux-là qui souillent de leur pié
Le front calme et serein du peuple le plus noble !
Il fait rugir d'effroi la politique ignoble
De ces ambitieux, sanguinaires troupeaux,
Qui viennent sur nos bords déchirer en lambeaux,
De leurs voraces dents, la terre hospitalière !
O Papineau, ton nom, c'est la grande lumière
Qui porte dans ses plis le salut et l'honneur !
C'est pour le peuple esclave un gage de bonheur !
C'est l'aube qui revient après la nuit funèbre !
Je le chante en mes vers ! ma lyre le célèbre !
Tu fus grand, Papineau !... Pourtant ma main frémit !
Ma lyre qui chantait se désole et gémit....
Comment cet homme grand dont le puissant langage
Des saintes libertés nous apportait le gage
Est-il resté courbé sous le joug de l'erreur ?
Comment cet homme fort qui jetait la terreur
Et voyait à son nom fuir l'ennemi suprême,
N'a-t-il, dans son orgueil, pu se vaincre lui-même ?
Et lui qui d'espérer nous faisait un devoir,
Comment s'endormit-il d'un sommeil sans espoir ?
Tu renias le Christ qui rendit l'équilibre
Au monde qu'il sauvait en le proclamant libre !
Tu renias le Christ, orgueilleux Papineau,
Et l'anathème veille, hélas ! sur ton tombeau !

ROSE - MARY

PAR

LADY GEORGINA FULLERTON

Traduction de Mme Valmont

(Suite.)

CHAPITRE XII

DAVENANT-HOUSE

L'habitation de Londres qui avait appartenu à M. Mordaunt, devenue la possession de lady Davenant, était meublée et décorée d'une façon somptueuse. La situation en était fort agréable, non loin de Temple-Buildings, auprès de la rivière, avec un jardin qui descendait jusque sur ses bords. Le trajet depuis Richmond dans une voiture à quatre chevaux, l'arrivée dans cette résidence, qui surpassait en splendeur tout ce que Rose avait jamais vu, la livrée nombreuse alignée dans le vestibule, enfin l'ensemble imposant de sa future demeure saisit d'étonnement la jeune fille, si soudainement transportée au milieu de ce luxe et de ce confort. La sensation de rêve que produisait cette transition s'accrut encore lorsque lady Davenant, après lui avoir fait traverser les appartements de réception, conduisit sa chère Rose à la chambre qu'elle lui avait préparée, à elle qui n'en avait jamais eu une en propre jusque-là. L'obscur réduit de Jeanne Porter à Paddington, ou le dortoir de la pension lui avaient fourni ses seules notions d'une chambre à

coucher, et il lui fallait admettre que cette chambre fastueuse, avec son lit à baldaquin, ses miroirs dorés, ses chaises à haut dossier, sa table de toilette, ses deux fenêtres donnant sur le jardin et la rivière, était désormais la sienne. Il lui semblait être dans un autre monde, et elle fut bien aise, quand lady Davenant se retira, de se retrouver seule, libre de méditer à sa position et de rassembler ses esprits éblouis et dispersés. Elle n'y parvint pas tout de suite. Cette splendeur, cet éclat qui l'environnait, n'étaient-ce point un rêve ? ou si c'étaient des réalités, alors ces souvenirs du passé, ces communications si rares et si brèves, rares et fugitives comme les visites des anges, franchissant les murs de la prison, et venant d'une autre mère que celle qui invoquait aujourd'hui des droits, qu'était-ce donc qu'une vision destinée à disparaître dans les ténèbres et l'oubli ? Si seulement elle pouvait éprouver pour lady Davenant les sentiments d'une fille ! Mais peut-être y arriverait-elle avec le temps, surtout si Jeanne Porter l'encourageait à s'y efforcer, et lui permettait d'abandonner la pensée de madame Yates. " Si je lui renvoyais cette croix et ces lettres, et que j'essayasse de me croire l'enfant de lady Davenant ? " Mais cette pensée n'eût pas plutôt traversé son esprit, qu'elle fondit en larmes, baisa son petit crucifix, relut les lettres, et sentit tous ces sentiments que Jeanne lui avait inculqués—de respect pour la foi catholique et d'attachement pour sa mère persécutée—reprenant leur empire. Il y avait un prie-Dieu dans un coin de la chambre, avec le recueil magnifiquement relié des prières de l'église officielle. Elle écarta tranquillement le volume, déposa sa croix sur le coussin de velours, prit sur la cheminée deux vases de fleurs qu'elle plaça de chaque côté, à l'instar de ce qu'elle avait observé dans les chapelles qu'elle fréquentait autrefois avec Jeanne. Puis elle s'agenouilla, et, tout en contemplant les mains et les pieds percés et le front couronné d'épines de son Sauveur, elle sentit un redoublement de tendre compassion envers la mère qui depuis tant d'années—ses lettres l'attestaient—priaient pour qu'elle fût toujours une fidèle enfant de l'Eglise de Dieu.

Un léger bruit dans le passage interrompt le cours de ses pensées. Une femme de chambre parut, envoyée par Sa Seigneurie pour aider miss Davenant à sa toilette. Le rêve céleste s'évanouit, chassé par la réalité terrestre. Il était agréable d'être parée d'habits magnifiques et de s'entendre dire combien ils seyaient, et que la robe de soie paille qui n'eût pas convenu aux cheveux blonds et au teint coloré de lady Davenant faisait merveilleusement valoir le type de beauté si différent de sa fille. Les soins de la femme de chambre eurent un plein succès, et le sourire de plaisir de sa ma-

tresse quand Rose entra dans le salon témoignait d'une évidente satisfaction.

Il y avait des convives à dîner, qui furent présentés à la jeune pensionnaire de la veille. Chaque fois que lady Davenant répétait "*ma fille,*" la pseudo-Rose éprouvait une sensation pénible. Cela semblait si peu loyal d'accepter une situation et de recevoir des compliments et des félicitations contre lesquels protestait une voix intérieure! Son silence et sa rougeur furent attribués à la surprise et à un excès de timidité charmante qui, chez cette belle créature, relevait encore ses jeunes attraits.

Parmi les hôtes de lady Davenant, ce jour-là, il y avait un jeune gentilhomme, héritier présomptif d'une fortune considérable, amené par son père, sir Mark La Grange, dans le but formel de faire connaissance de la fille unique de Sa Seigneurie. Sir Mark et lady Davenant s'étaient rencontrés de passage à Paris, au retour de Montpellier, et ils avaient touché ensemble la question du mariage de leurs enfants. Cette union était désirable de part et d'autre. Sir Mark avait de vastes domaines, et lady Davenant comptait donner à sa fille une grosse dot. Les parents de cette époque, quand ils s'étaient mis d'accord sur un projet semblable, n'avaient pas à prévoir beaucoup d'opposition de la part de leurs enfants, et, en ce cas surtout, il n'y avait guère apparence que le jeune homme, en présence d'une si belle fiancée, résistât au choix de son père, ni que la jeune fille soulevât des objections au sujet du beau et aimable garçon désigné par sa mère. Lady Davenant avait cependant stipulé que Rose ne se marierait qu'un an après sa sortie de pension, et, pendant ce temps, il était convenu que le jeune Mark La Grange voyagerait sur le continent afin de se perfectionner dans les idiomes étrangers. Une entrevue préalable devait toutefois avoir lieu, et le jour assigné était celui qui suivit le retour de lady Davenant à Londres. M. La Grange devait partir le lendemain. Il fut frappé tout d'abord de la taille élégante et de la figure avantageuse de la jeune personne qu'on lui destinait pour femme; mais ce ne fut qu'après dîner, pendant une promenade à Saint-James-Park, qu'il eut l'occasion de l'entretenir. Ce qu'ils se dirent importe peu. Ce ne fut probablement rien de très-saillant ni de très-brillant; mais leur satisfaction mutuelle n'était pas douteuse. Un je ne sais quoi dans l'expression et les manières de miss Davenant, ses réponses timides aux diverses remarques qu'il lui suggérait, donnèrent lieu à M. La Grange de se féliciter que son père eût choisi pour lui mieux qu'il n'aurait su le faire lui-même; et, de son côté, Rose pensait que, quoique ce fût le premier jeune homme qu'elle fût à même de connaître, il n'en pouvait exister de

plus agréable ni de plus courtois. Ce jour-là le parc était rempli d'une foule animée. Il y avait de la musique sous les arbres et des jeux sur les pelouses. La brise du soir, après une journée chaude, semblait fraîche et douce, et, dans ce milieu enchanteur et cette société joyeuse, Rose se reprit à douter qu'elle eût le devoir de rompre le cercle magique qui peu à peu se refermait autour d'elle. Le lendemain il se resserrait encore davantage, car lady Davenant, lui ayant demandé si elle avait remarqué quelque chose qui lui déplût dans la personne ou dans les manières du jeune La Grange, sur sa réponse négative, conclut qu'elle n'aurait donc aucune objection à l'accepter pour mari, prenant soin d'ajouter que Rose avait elle-même fait la plus favorable impression sur le jeune homme, ainsi que sur son père. Tout cela était fait pour redoubler la perplexité de la pauvre enfant. Les événements se multipliaient dans la sphère nouvelle où elle était entrée, et il lui semblait qu'elle perdait pied et était entraînée contre son gré dans un courant de dissimulation. Un silence prolongé la liait en quelque sorte au rôle de fille de lady Davenant et rendait plus difficile une explication subséquente. Elle sentait la nécessité absolue de voir Jeanne Porter, et néanmoins le courage nécessaire pour s'assurer cette entrevue lui manqua un instant. Les heures écoulées depuis son arrivée à Londres lui avaient révélé toutes les séductions du monde, et la promenade à Saint-James avait fait sur son esprit, sinon sur son cœur, une impression que la révélation de lady Davenant par rapport à sa future destinée n'était pas de nature à affaiblir. Tout concourait à prêter un charme irrésistible à sa condition présente, tout, excepté le sentiment de la sécurité de l'approbation de sa conscience. Cependant le désir même de mettre fin à ses doutes pénibles et de s'assurer de ses brillantes perspectives lui fit sentir la nécessité d'arriver à une solution, et lui inspira le courage de demander à lady Davenant la permission d'aller voir ses vieilles amies. Celle-ci n'y mit point obstacle. Elle attendait des visites, et ne comptant pas sortir, elle fut d'avis que Rose fit atteler pour prendre l'air, trouvant d'ailleurs que Paddington était un but comme un autre. La voiture fut commandée après dîner et une femme de chambre choisie pour accompagner miss Davenant au cottage où elle avait été nourrie et où elle passait ses vacances de pensionnaire.

Madame Coggle fut agréablement surprise de voir un bel équipage s'arrêter à sa porte et ne distinguait pas d'abord qui l'occupait. Mais quand la jeune fille, s'élançant en haut du marchepied, pénétra dans la maison et vint dans le petit salon la saluer affec-

tueusement, elle laissa échapper une exclamation de surprise mêlée de consternation.

—Comment va Jeanne ? fut la première question de la visiteuse.

—Pas bien, il s'en faut du tout, miss Davenant; bien au contraire, elle est même gravement malade et n'a pas quitté son lit depuis bien des semaines.

—Je me doutais bien qu'il y avait quelque chose de fâcheux, en ne la voyant pas venir. Ça me fait tant de peine ! Ma bonne chère Jeanne ! Je vais monter tout de suite l'embrasser, Coggy !

—Une minute, une minute ! Avec qui êtes-vous ?

—Avec la femme de chambre de lady Davenant, et dans sa voiture. Elle m'a retirée de la pension hier et m'a amenée chez elle en ville.

—Alors, ma chère, il vaut mieux ne pas la voir ; et, si j'étais de vous, je remonterais en carrosse et m'en retournerais droit d'où je viens.

—Sans voir Jeanne, ma chère vieille Jeanne ! et quand elle est si mal ! A quoi pouvez-vous songer, Coggy ?

—J'ai cependant mes raisons, et de bonnes, fut sa réponse ambiguë.

Puis, avec un chuchotement mystérieux, elle ajouta :

—Il y a *quelqu'un* là-haut.

—Madame Yates ?

—Oui, précisément, miss Davenant, elle-même en personne.

Il y a des moments dans la vie où le passé et ses souvenirs, le présent et ses complications, l'avenir et ses éventualités, se résument dans notre esprit avec une clarté saisissante et une netteté presque intolérable. Tel fut cet instant où Rose ou Mary—quelle qu'elle fût—apprit que la personne dont Jeanne lui avait toujours parlé comme de sa mère était là, sous ce toit, et que dans une seconde elles seraient face à face. Toute l'importance de cette crise de sa destinée lui apparut. L'excès de l'émotion la paralysait. Elle demeura immobile comme sur le bord d'un précipice, ayant conscience que de son premier pas dépendait la perte ou le salut. Il était encore en son pouvoir de suivre le conseil de madame Coggle, de s'éloigner, de remonter en voiture, où l'attendait sa femme de chambre, et, tournant bride sur l'hôtel Davenant, de prendre une fois pour toutes, de cœur comme de fait, la position qui lui y était acquise, et de fermer l'oreille à toute suggestion contraire. C'était un parti raisonnable et tentant pour les faiblesses d'un cœur de jeune fille. Elle y entrevoyait les plus attrayantes perspectives de jouissances et de bonheur futur : car il n'était

pas étonnant que l'image du jeune homme qui avait pris si grand soin de lui plaire lui apparût dans cette évocation des conséquences décisives de l'heure présente. Ce fut toutefois précisément ce qui l'arma contre sa propre faiblesse. La sincérité, la fidélité et la conscience protestaient contre les suggestions de l'égoïsme, de la vanité, et l'influence d'un goût naissant. N'y eût-il qu'un doute sur son origine—et en conservait-elle vraiment un seul?—pouvait-elle reconnaître pour mère, sans balancer, la gaie, l'opulente lady Davenant et délaisser madame Yates dans sa pauvreté et son isolement? Catholique, car elle n'avait jamais renoncé de cœur à sa foi, pouvait-elle se donner aux protestants, quand il lui était permis de se croire née dans l'Église? Non, elle ne saurait, elle ne pourrait choisir la couronne de fleurs et refuser la couronne d'épines. Dans une des lettres de madame Yates, il avait été fait allusion à ce choix proposé à un saint. Cela lui revint alors à l'esprit, comme il arrive de tant de choses en une seconde; elle se souvint aussi d'une parole française qu'elle s'était promis de prendre pour devise : *Fais que dois, advienne que pourra!* et, laissant madame Coggle en proie à une extrême agitation, elle monta lentement, mais avec résolution, l'escalier conduisant à la chambre de Jeanne.

CHAPITRE XIII

LA CHAMBRE DE JEANNE PORTER

La porte était ouverte, et du premier coup d'œil la visiteuse embrassa tout le tableau qui s'y encadrait. Sa chère vieille amie était étendue sur le lit, avec les teintes de la mort sur le visage. Une expression de sainte ferveur éclairait ses traits vulgaires, et ses mains pressaient un crucifix que ses yeux contemplaient avec un indicible amour. A son chevet se tenait une femme qui avait subi de terribles épreuves; qui, quoique jeune encore, avait vu blanchir ses cheveux, et qui, pâle et défaite, était vêtue d'une robe noire usée, flottant sur ses formes amaigries. Mais, ô la figure de cette femme! quelle étrange et céleste beauté l'illuminait!—la beauté d'une âme qui avait conquis la paix à travers les tribulations! Ses yeux étaient l'exacte reproduction d'autres yeux qui, en ce moment même, s'emplissaient de larmes;—ceux de la jeune

filles, arrêtée sur le seuil de cette chambre de malade. Ils étaient semblables de couleur, semblables d'expression, semblables en touchante tendresse. Elles se regardèrent, cette femme et cette enfant. Les joues pâles de l'une se colorèrent faiblement, tandis qu'une rougeur ardente embrasait jusqu'au front de l'autre. Jeanne avait jeté un faible regard sur la porte, et une exclamation jaillit de ses lèvres :

—Mimi ! s'écria-t-elle, votre Mimi !

Madame Yates demeurait tremblante, retenue par l'émotion d'un sentiment infini. Au même instant, Jeanne sentit les bras de sa chérie autour de son cou, des larmes coulant sur son visage ridé, et de tendres paroles murmurées à son oreille.

—Assez, chérie, assez ! balbutia Jeanne. Ne songez plus à moi. C'est votre mère ! Agenouillez-vous et demandez sa bénédiction.

Madame Yates cacha son visage dans ses mains et pria intérieurement pour obtenir du calme.

Mimi—dans la chambre de Jeanne Porter on ne saurait l'appeler Rose—embrassa encore une fois étroitement Jeanne, et dit tout bas :

—Etes-vous certaine que ce soit ma mère ?

—Mimi chérie, sur le crucifix, je vous le jure ! répondit la vieille femme ; et elle posa sa main sur l'image sacrée.

Aussitôt Mary fut sur le cœur de madame Yates, qui remerciait Dieu pour ce trésor recouvré. Mais, dominant promptement son émotion, elle dit :

—Chère petite, tu es habillée comme l'enfant de parent riches. Tu as été reconnue et réclamée, paraît-il, par une personne qui se croit ta mère, vis-tu auprès d'elle ?

—Oui, mère, et elle est très-bonne pour moi, mais je ne me suis jamais crue son enfant. Et maintenant, même si Jeanne n'en était pas si certaine, je *sais*, moi, que je suis votre fille. Oh ! posez votre main sur ma tête et bénissez-moi. Mère, je vous aime !

(à continuer)